

# **POLITIQUE PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE**

## **Du territoire de Basse Tarentaise**

**ÉVALUATION 2011 à 2014  
&  
NOUVEAU PROJET 2015 à 2018**

### **POLITIQUE PETITE ENFANCE**

**Maître d'ouvrage  
SIBTAS**

**Syndicat Intercommunal de Basse  
Tarentaise**

(Communes de Cevins, Esserts-Blay, La  
Bâthie, Rognaix, Saint Paul sur Isère,  
Tours en Savoie)

**Maître d'œuvre  
SIBTAS**

**Syndicat Intercommunal de Basse  
Tarentaise**

### **POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE**

**Maître d'ouvrage  
SIBTAS**

**Syndicat Intercommunal de Basse  
Tarentaise**

**Maître d'œuvre  
SIBTAS**

**Syndicat Intercommunal de Basse  
Tarentaise**



## INTRODUCTION

Œuvrer dans le champ social, et c'est le cas lorsqu'on engage une politique petite enfance – enfance-jeunesse sur un territoire, impose plusieurs contraintes :

- Elaborer un diagnostic partagé qui éclaire sur la problématique et détermine le projet petite enfance, enfance-jeunesse
- Définir des objectifs opérationnels
- Agir
- Savoir évaluer les résultats des actions menées

Le présent document a pour objet de faciliter l'évaluation de la politique menée

Cette dimension d'évaluation est indispensable pour :

- Communiquer le bilan des actions réalisées aux mandants et aux partenaires
- Non seulement s'intéresser aux résultats (aspect quantitatif), mais aussi aux changements sociaux obtenus (aspect qualitatif)
- Mesurer les écarts entre les objectifs fixés et les résultats obtenus
- Identifier les freins, les points de blocage et les axes de progrès
- Préparer le nouveau projet petite enfance – enfance-jeunesse

## FICHE D'IDENTITE DE LA POLITIQUE LOCALE PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE

- ❖ **TERRITOIRE CONCERNÉ** : Cevins, Esserts-Blay, La Bâthie, Rognaix, Saint Paul sur Isère, Tours en Savoie.
- ❖ **COLLECTIVITE TERRITORIALE SIGNATAIRE** : Syndicat Intercommunal de Basse Tarentaise et d'Actions Sociales
- ❖ **QUELQUES CHIFFRES CLES SUR LA PLACE DES JEUNES DANS LE TERRITOIRE**
  - Petite enfance (0 – 3 ans) : 177 enfants
  - Ecole de Cevins : 25 enfants en maternelles et 41 en élémentaires
  - Ecole maternelle de La Bâthie : 87 enfants
  - Ecole élémentaire de La Bâthie : 135 enfants
  - Ecole de Tours en Savoie : 42 enfants en maternelle et 61 en élémentaire
  - Regroupement Pédagogique Intercommunal :
    - Ecole de St Paul sur Isère : 51 enfants (PS – MS – GS)
    - Ecole d'Esserts-Blay : 48 enfants en élémentaires (CP – CE1 – CE2)
    - Ecole de Rognaix : 46 enfants (CE2 – CM1 – CM2)
  - Collège public Pierre Grange à Albertville : 158 enfants
  - Collège Privé Fondation Auteuil à St Paul sur Isère : 78 enfants
  - Collège public Jean Moulin à Albertville : 13 enfants
  - Collège public Combes de Savoie à Albertville : 6 enfants
  - Collège Privé Jeanne d'Arc à Albertville : 18 enfants
  - Lycée public Jean Moulin à Albertville : 58
  - Lycée privé Jeanne d'Arc : 12

	Nombre d'enfants
0/3 ans	177
Ecoles Maternelles	205
Ecoles Elémentaires	331
Collèges	273
Lycées	70

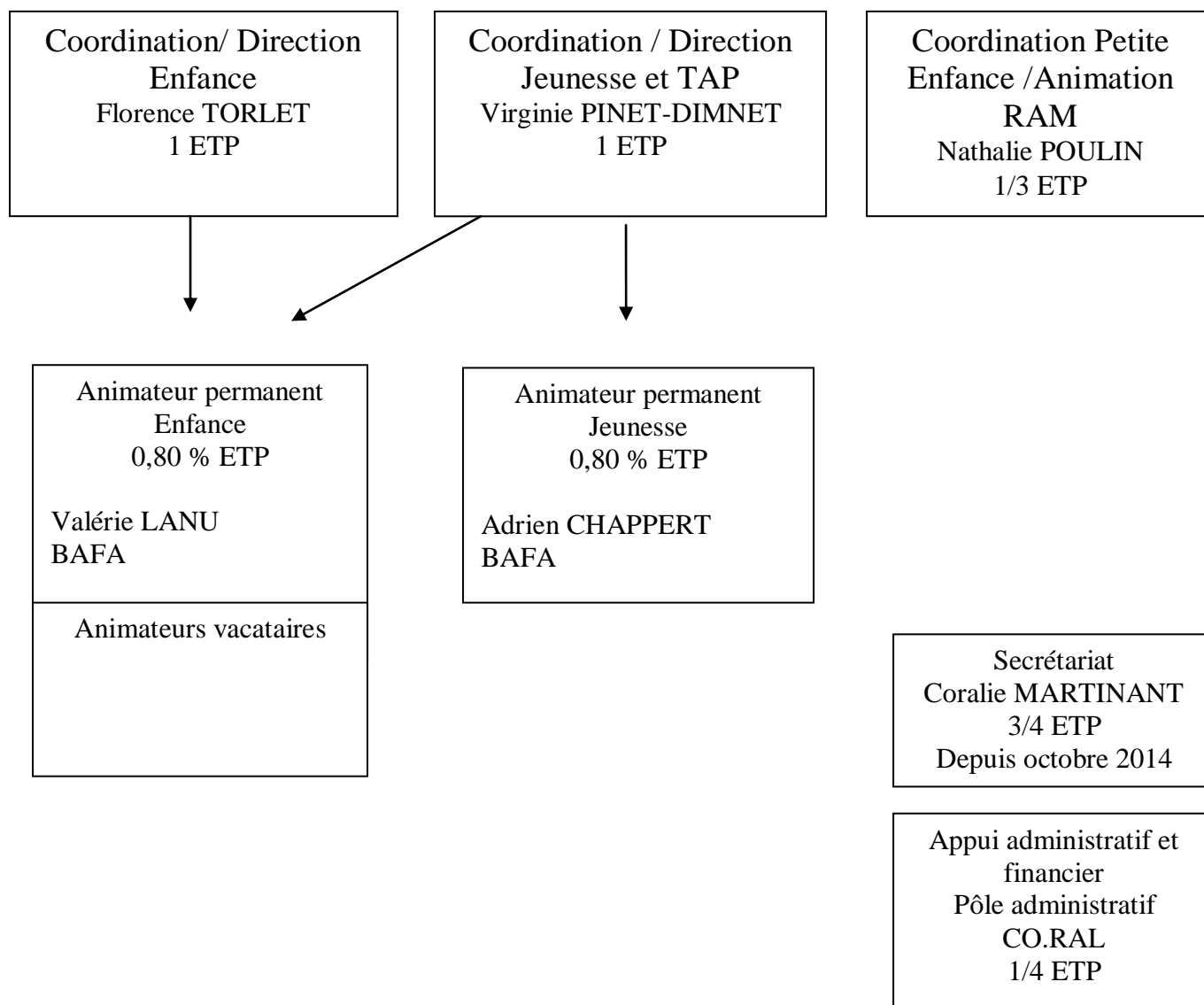
- Nb de jeunes qui ont fréquenté des permanences (MLJ) :

Communes	Nb de jeunes 2014	Filles	Garçon
Cevins	15	10	5
Esserts-Blay	14	7	7
La Bâthie	41	25	16
Rognaix	16	8	8
Saint Paul sur Isère	9	6	3
Tours en Savoie	13	5	8

❖ **PROCEDURES CONTRACTUELLES MOBILISEES ET PARTENAIRES CORRESPONDANTS**

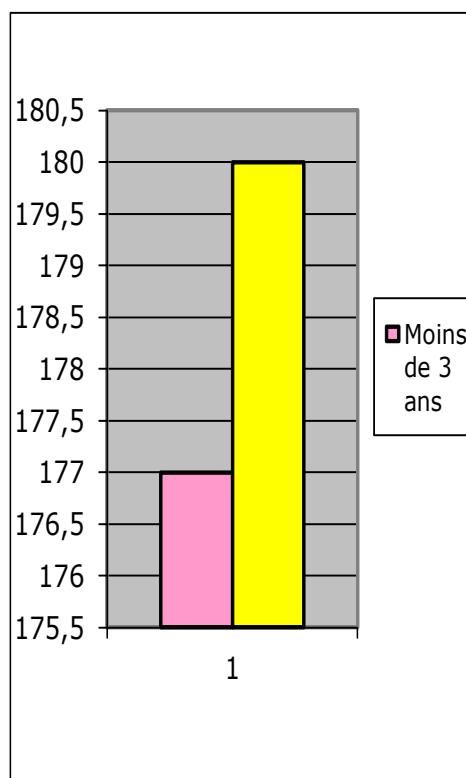
<i>Dispositif</i>	<i>Durée</i>	<i>Date de fin de contrat</i>	<i>Partenaire</i>
<b>Contrat Cantonal Jeunesse (CCJ)</b>	4 ans	2014	Conseil Départemental
<b>Contrat Petite Enfance – Enfance-Jeunesse (CEJ)</b>	4 ans	2014	CAF
<b>Autres procédures et dispositifs : REAAP, CLAS, CEL ...</b>			

❖ **PROFESSIONNELS EN CHARGE DE L'ACTION AU 30/06/2014**



## LA PETITE ENFANCE EN CHIFFRES

	Nb enfants en 2014	Nb d'enfants au dernier contrat
<b>Moins de 3 ans</b>	<b>177</b>	<b>137</b>
Cevins	20	
EB	28	
La Bâthie	64	
Rognaix	12	
Saint Paul /Isere	20	
Tours en Savoie	33	
<b>3/5 ans</b>	<b>180</b>	<b>137</b>
Cevins	17	
EB	27	
La Bâthie	70	
Rognaix	18	
Saint Paul /Isere	17	
Tours en Savoie	31	
<b>Total moins de 6 ans</b>	<b>357</b>	<b>274</b>



Pour la dernière année du contrat	Nb D'AM agréées	Nb en activité	Nb enfants
Assistants Maternelles <b>agréés</b>	42	?	135*
Crèche collective	0		0
Crèche familiale	0		0
Micro-crèche	0		0
Halte Garderie	0		0
Structure multi-accueil	0		0
RAM	1RAM- 0 LAEP		

135 places agréées mais le nombre d'enfants accueillis chez les AM est non connu à ce jour défini lors de la seconde réunion du Comité de Pilotage le 31 mars 2015.

## L'ENFANCE-JEUNESSE EN CHIFFRES

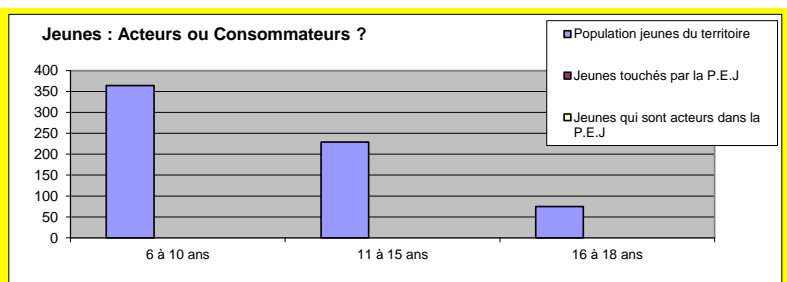
### 1. La population enfance jeunesse

	Total tranches d'âge 2014	Total tranches d'âge 2014
<b>6-11 ans</b>	<b>364</b>	247
<i>Cevins</i>	51	
<i>Esserts-Blay</i>	54	
<i>La Bâthie</i>	143	
<i>Rognaix</i>	45	
<i>St Paul sur Isère</i>	15	
<i>Tours en Savoie</i>	56	
<b>12 - 15 ans</b>	<b>229</b>	158
<i>Cevins</i>	20	
<i>Esserts-Blay</i>	28	
<i>La Bâthie</i>	91	
<i>Rognaix</i>	28	
<i>St Paul sur Isère</i>	15	
<i>Tours en Savoie</i>	47	
<b>16 - 17 ans</b>	<b>75</b>	54
<i>Cevins</i>	12	
<i>Esserts-Blay</i>	10	
<i>La Bâthie</i>	26	
<i>Rognaix</i>	10	
<i>St Paul sur Isère</i>	6	
<i>Tours en Savoie</i>	11	
<b>6 - 17 ans</b>	<b>668</b>	<b>459</b>

onnées CAF au 31/12/2014

## 2. De la participation à l'activité à l'organisation de projets par les jeunes...

	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans
<i>Population jeunes du territoire</i>	364	229	75
<i>Jeunes touchés par la P.E.J</i>			
<i>Jeunes qui sont acteurs dans la P.E.J</i>			



## **GOVERNANCE/ INSTANCES DE PILOTAGE**

Le SIBTAS(Syndicat Intercommunal qui regroupe les 6 communes de basse tarentaise : CEVINS, ESSERTS-BLAY, LA BATHIE, SAINT PAUL SUR ISERE, ROGNAIX et TOURS EN SAVOIE) a pour objet « l'étude, l'organisation, la gestion et la mise en œuvre d'activités à caractère social et d'intérêt intercommunal en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ».

A noter qu'en 2014, les communes de Saint Paul et Cevins ont rejoint le SIBTAS .

### **Le Conseil Syndical :**

Chaque commune est représentée au sein du **conseil syndical** par les délégués qu'elle a élus : La Bâthie est représentée au sein du Conseil Syndical par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, les Communes de Cevins, Esserts-Blay, Saint Paul sur Isère, Rognaix et Tours en Savoie sont représentées par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Syndical (environ 4 réunions par an)

- Décide par délibération des orientations et de l'action du syndicat dans ses domaines de compétence.
- Définit et met en place le projet éducatif local
- Vote le budget , crée les postes nécessaires au bon fonctionnement du service
- Elit le bureau qui est l'exécutif du Syndicat

### **Le Bureau Syndical**

Ce bureau compte au moins un représentant de chaque Commune. Il se réunit tous les mois environ

- Assure le suivi de l'exécution des décisions prises par le conseil syndical
- Assure le suivi de l'action des différents secteurs
- Prépare les conseils syndicaux
- Aide à la décision la Présidente et Vice Présidente ayant reçu délégation dans l'exécutif du Syndicat, ses fonctions de chefs de personnel, d'ordonnateur ainsi que les délégations que lui a confié le conseil syndical.

### **L'équipe de direction**

Elle regroupe les coordonatrices petite enfance, enfance, jeunesse et tap, la secrétaire. Chacune coordonne, organise et pilote son secteur.

Les coordonatrices enfance et jeunesse/tap assurent la direction pédagogique de l'équipe alternativement à titre principale ou en qualité d'ajointe.

Chacune mène les réflexions propres à son secteur et l'administration qui en découle.

Chacune propose et aide à la décision du bureau et du conseil syndical

L'équipe de direction se réunit une semaine sur 2 avec la Présidente, la Vice Présidente et le pôle administratif.

### **Le pôle administratif de la Co.RAL**

Assure un soutien dans la logistique administrative et financière ainsi que dans la coordination de l'équipe de direction.

## La réunion de maires

Le SIBTAS repose sur l'appui et le financement des 6 communes

Les difficultés rencontrées en 2012 ont remis en cause l'existence même du syndicat et des services qu'il organise.

Des réunions sont régulièrement organisées regroupant le bureau, la Présidente et les maires pour garantir l'information sur le suivi de l'action du syndicat.

C'est ainsi que les collectivités membres ont décidé de construire un PEDT commun à l'échelle des 6 communes et se sont appuyés sur le SIBTAS pour porter cette action.

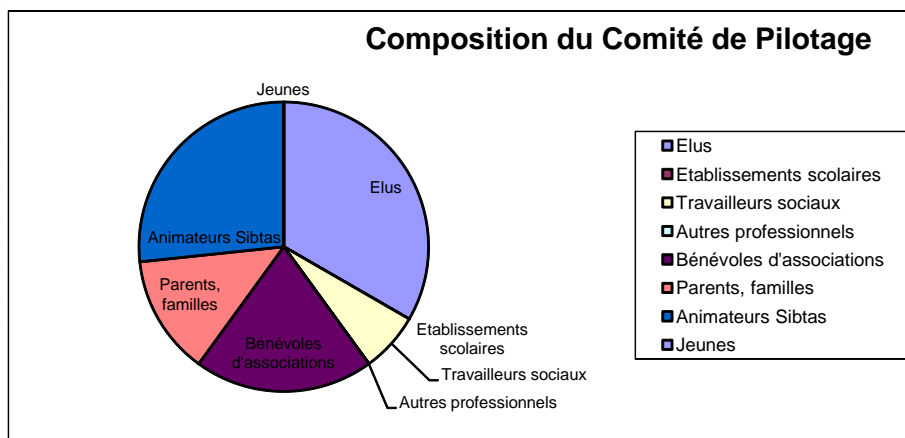
## Le Comité de pilotage, les commissions

Les instances participatives associent les élus des communes, les acteurs locaux professionnels et/ou bénévoles et les partenaires .

Leur rôle :

- Aident à la définition des projets, des thèmes, des actions à développer
- Apportent leurs connaissances et leur perception du terrain
- Peuvent être porteur de ressources et d'outils
- Participent au suivi et à l'évaluation du projet du territoire et des actions

	Nombre de représentant
<b>Elus</b>	5
<b>Etablissements scolaires</b>	
<b>Travailleurs sociaux</b>	1
<b>Autres professionnels</b>	
<b>Bénévoles d'associations</b>	3
<b>Parents, familles</b>	2
<b>Animateurs Sibtas</b>	4
<b>Jeunes</b>	
<b>Total Comité de Pilotage</b>	<b>15</b>



Pendant toute la durée du contrat **le comité de pilotage enfance et jeunesse s'est réuni une fois par an** sauf en 2012 année cruciale pour le Sibtas, au cours de laquelle le bilan mi-parcours a regroupé les élus, les professionnels, le Département, la CAF sans associer les autres partenaires du territoire.

## Les commissions enfance et jeunesse



Après le renouvellement municipal et pour préparer les futurs contrats, les commissions Enfance et Jeunesse ont été constituées lors de la réunion plénière du Comité de pilotage du 9 décembre 2014.

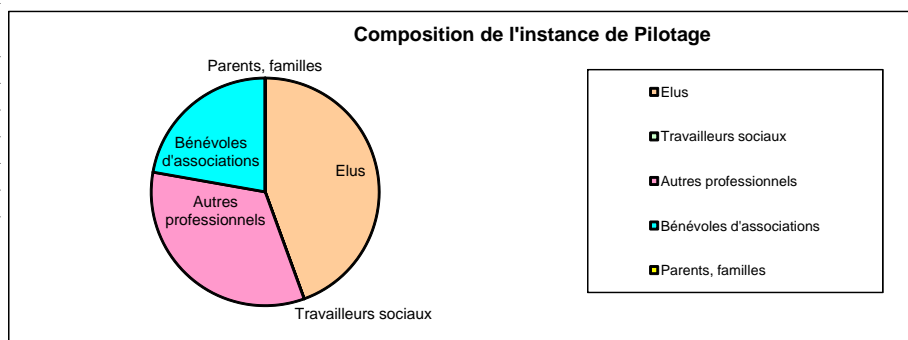
Les membres de la commission enfance se sont réunis le mardi 20 janvier et le jeudi 5 mars lors de réunion de travail.

Les membres de la commission jeunesse se sont réunis le mardi 13 janvier et le mardi 24 février lors de réunion de travail.

Les grands axes d'orientation ainsi que les principales actions du futur contrat ont été définis lors de la réunion du Comité de Pilotage le 31 mars 2015.

## La commission petite enfance

	Nombre de représentants
<i>Elus</i>	4
<i>Travailleurs sociaux</i>	0
<i>Autres professionnels</i>	3
<i>Bénévoles d'associations</i>	2
<i>Parents, familles</i>	0
<b>Total</b>	<b>9</b>



La commission petite enfance avait été constituée en 2011 pour monter le projet de RAM. Après la création du RAM en 2013, la commission Petite Enfance a été constituée lors du comité de pilotage de 4 février 2014. Elle a été modifiée du fait du renouvellement municipal de mars 2014.

Lors de la réunion plénière du Comité de pilotage sur le renouvellement des contrats du 9 décembre 2014, la constitution de la nouvelle commission petite enfance a été finalisée. Cette commission s'est réunie le mardi 20 janvier 2015 et le mardi 24 février 2015 pour préparer les axes et actions du futur contrat qui ont été définis lors de la seconde réunion du Comité de Pilotage le 31 mars 2015.

## Le comité de pilotage en charge du suivi du PEDT

Avec la réforme des rythmes scolaires, un comité de pilotage spécifique a été constitué pour la mise en place et le suivi du PEDT.

Ce comité de pilotage PEDT regroupe, les directeurs d'école, l'IEN, les représentants des parents d'élèves, les maires, le SIBTAS...

Ce comité de pilotage s'est réuni en juin 2014 pour validation du PEDT puis en novembre 2014.

# LES AXES DE TRAVAIL DE DÉPART ET LES ACTIONS PETITE ENFANCE – ENFANCE-JEUNESSE DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT

## PETITE ENFANCE ENFANCE-JEUNESSE

### ▪ **Axe 1 : Favoriser la mobilité des familles et des jeunes**

Objectifs :

- Favoriser l'alternative à l'auto-solo.
- Favoriser la solidarité et l'entraide entre les familles.
- Convaincre le syndicat mixte Arlysère et la Communauté de communes de l'utilité de mettre en place des transports réguliers.

Actions envisagées :

- Pérenniser le système de navette Accueil de loisirs.
- Expérimentation de lignes de bus régulières (pas en lien avec le Sibtas).
- Mise en place d'un réseau de covoiturage.
- Auto-partage de voiture.

### ▪ **Axe 2 : Favoriser l'ouverture du territoire et des jeunes**

Objectifs :

- Favoriser les échanges entre les structures d'animation du territoire.
- Favoriser la découverte de cultures différentes et de pratiques culturelles

Action envisagées :

- Mises en place d'actions culturelles (accueil de loisirs, événementielles, sorties familiales...)
- Partenariat avec les animateurs de la ville d'Albertville et le collège (mixité sociale, travail sur les préjugés ...)
- Création d'un réseau structures d'animations du territoire (rencontres accueil de loisirs, temps de formation pour les professionnels, rencontre inter élus ...)

### ▪ **Axe 3 : Contribuer à réduire les actes d'incivilité et les conduites à risques**

Objectifs :

- Mettre en œuvre une démarche d'accompagnement et de responsabilisation des jeunes.
- Appui à la parentalité
- Prévenir, sensibiliser les jeunes

Actions envisagées :

- Rencontres avec les parents (café parents, débats, conférences ...)
- Mise en place d'actions de prévention dans les collèges avec le Conseil Local Sécurité et Prévention du Délinquance d'Albertville
- Animation de rue

### ▪ **Axe 4 : Maintenir, adapter et développer les actions jeunesse**

Objectifs :

- Créer du lien
- Travailler la continuité éducative

- Diversifier les lieux de pratiques pour diversifier le public touché
- Créer un lieu d'animation et de rencontre repéré par les jeunes
- Maintenir les actions engagées
- Accompagner des démarches collectives et/ou individuelles

Actions envisagées :

- Accompagnement éducatif
- Accueil de loisir (samedis et vacances scolaires)
- Accompagnement de projets
- Créer le lien entre les jeunes et les structures existantes (MLJ, pole emploi ...)
- Créer un espace jeune
- Autofinancement de projets (chantier atelier éducatif, corvée ...) en fonction des projets

#### ▪ **Axe 5 : Maintenir, adapter et développer les actions enfance**

Objectifs :

- Repositionner l'accueil de loisirs comme un lieu de pratiques de loisirs
- Adapter l'accueil de loisirs aux besoins des parents
- Faire prendre conscience aux familles de l'importance des loisirs
- Avoir un accueil de loisirs adaptés à l'accueil du public
- Impliquer les parents dans l'accueil de loisirs

Actions envisagées :

- Sorties familiales
- Stage, sorties accès loisirs découverte
- Maintien de l'accueil de loisirs (merc. après midi + vac. scolaires)
- Créer un accueil de loisirs pour une ouverture le mercredi à la journée
- Démarche qualité = Implication des parents
- Mise en place d'une cantine

#### ▪ **Axe 6 : Développer les actions petite enfance**

Objectifs :

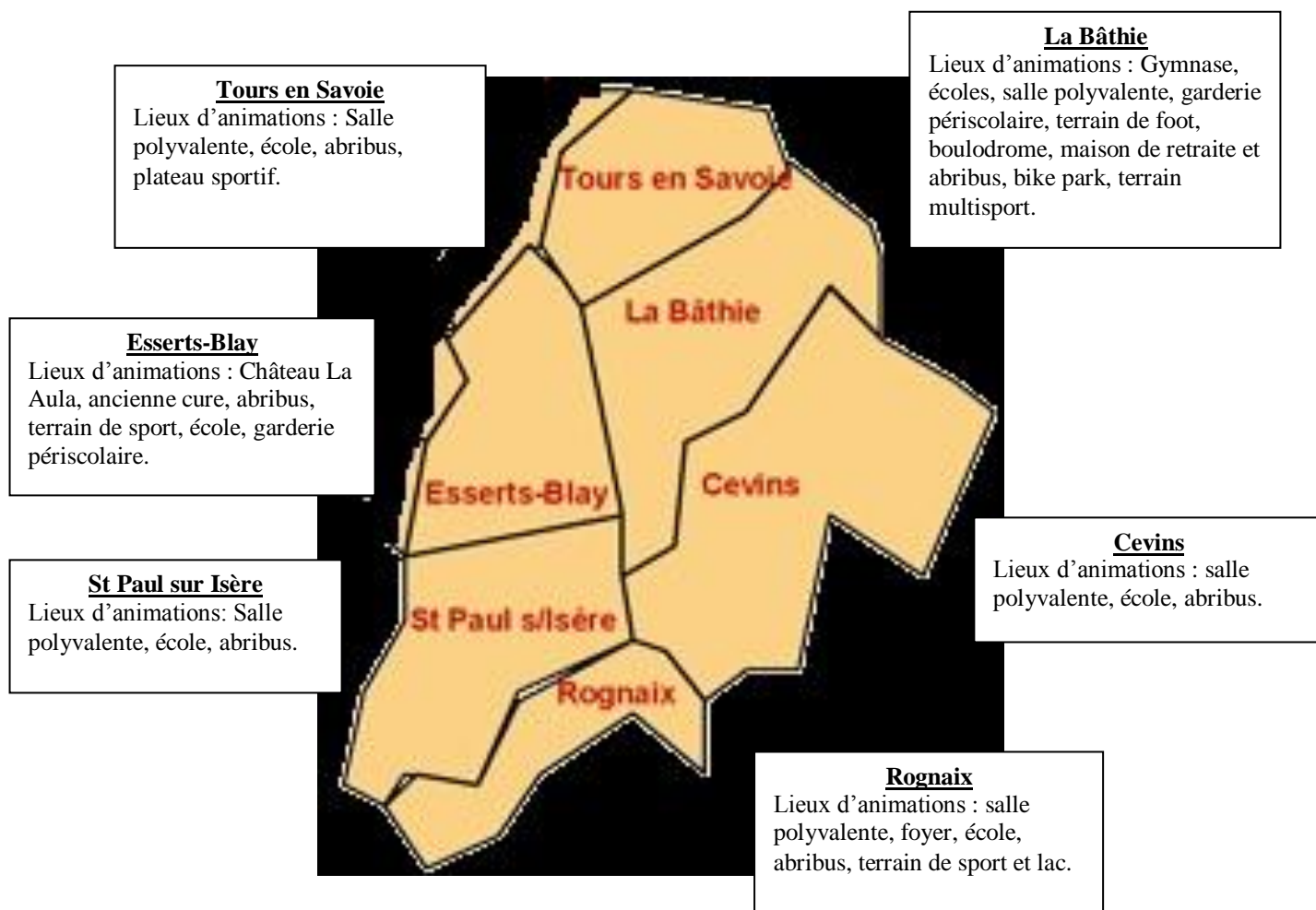
- Mettre en place un Relais Assistantes Maternelles
- Mettre en place une dynamique petite enfance

Actions envisagées :

- Créer un RAM
- Mise en place d'un comité de pilotage petite enfance

# APPROCHE TERRITORIALE DE LA POLITIQUE LOCALE PETITE ENFANCE - ENFANCE-JEUNESSE

## Données fiches familles : nombre d'enfants (3-11 ans) et de jeunes (12-17 ans) par commune



Population des communes par tranche d'âges

	Cevins			Esserts-Blay			La Bâthie			Rognaix			St Paul / Isère			Tours en Savoie		
	0-3	3-11	12-17	0-3	3-11	12-17	0-3	3-11	12-17	0-3	3-11	12-17	0-3	3-11	12-17	0-3	3-11	12-17
2011	22	49	37	31	70	21	67	199	111	16	58	26	16	39	26	25	98	50
2012	20	57	37	27	69	25	74	193	113	14	58	20	19	36	26	26	94	54
2013	23	61	36	26	84	35	59	214	109	11	62	30	18	38	25	28	90	57
2014	20	68	32	28	81	38	64	213	117	12	63	38	20	32	21	33	87	58

**Nombre de jeunes du territoire touchés par la politique enfance-jeunesse**

	Enfants (3-11 ans)	Jeunes (12-17 ans)
2011	188	23
2012	168	30
2013	169	50
2014	226	42

**Nombre de jeunes extérieurs au territoire touchés par la politique enfance-jeunesse**

	Enfants (3-11 ans)	Jeunes (12-17 ans)
2011		
2012		
2013		
2014		

**Principales activités organisées à l'extérieur du territoire et nb de jeunes concernés**

Lieux d'animations en dehors du territoire :  
 Au niveau du département, Chambéry, Albertville, Moutiers, Stations de ski ...etc  
 Hors département : Haute Savoie, Isère, Rhône.  
 Rencontres inter cantonale

Séjours : Fort de Tamié, Ardèche, Bordeaux

# DEMARCHE PARTICIPATIVE...

# QUELLE IMPLICATION DES ACTEURS ?

## **IMPLICATION DES ÉLUS DANS LA POLITIQUE LOCALE PETITE ENFANCE - ENFANCE-JEUNESSE**

- **Quelle est l'implication des élus au sein de l'instance de pilotage petite enfance et enfance-jeunesse ?**

14 élus dont 5 Maires étaient présents au sein du Comité de Pilotage

- 4 élus en commission Petite Enfance
- 2 élus en commission Enfance
- 3 élus en commission Jeunesse

- **La structure intercommunale débat-elle régulièrement de la politique Petite enfance - Enfance-Jeunesse ? Ce débat est-il relayé dans les conseils municipaux ?**

Le SIBTAS débat régulièrement de la politique Petite Enfance -Enfance-Jeunesse du territoire au sein du conseil syndical, du bureau et à travers les comités de pilotage. Après l'épisode difficile de 2012, c'est le contact avec les maires et leurs conseils municipaux qui a permis de sortir de l'impasse. Toutefois, avec le nouveau mandat, il convient de rester vigilant à ce que le débat sur la politique petite enfance/ enfance / jeunesse soit effectivement relayé.

- **La relation entre les élus et les professionnels est-elle clairement définie ?**

Le pourtour de l'action des uns et des autres est sans doute insuffisamment définis: Pour les élus c'est la fin d'une première année de mandat avec prise de connaissance de l'historique du SIBTAS et des enjeux ...

Pour l'équipe professionnelle, la fonction de coordination est répartie entre les 3 responsables de secteur et l'agent en charge de l'administration. De ce fait des difficultés surviennent lors des moments de concertation (réunion de travail, bureau) et des prises de décision.

L'année 2014 a vu aussi s'accroître largement l'activité du SIBTAS avec la prise en compte des TAP et les nouveaux projets de communes (CMJ....) ayant trait à l'enfance ou la jeunesse d'où la nécessité de retravailler la gouvernance de la structure.

- **La structure intercommunale et les communes du territoire alimentent-elles la politique Petite enfance - Enfance-Jeunesse ? (ex : proposition de chantiers de jeunes et de jobs d'été, expression de souhaits concernant les jeunes, désignation d'élus correspondants jeunesse)**

Le SIBTAS en lien avec les communes du territoire alimente cette politique via les animations de village et différentes manifestations (Téléthon, Forum des associations, fêtes des jeunes ...), Il contribue à la mise en place d'instances participatives de jeunes dans les communes demandeuses

## **ANALYSE PAR LE COMITE DE PILOTAGE**

### **Les points forts :**

Les services publics mis en place par le SIBTAS (ALSH, RAM, accueil jeune) sont reconnus de toutes les communes.

Le choix des 6 communes du SIBTAS de faire porter l'organisation des TAP par le syndicat atteste de sa reconnaissance comme outil de réflexion et de mise en œuvre de la politique enfance et jeunesse du territoire.

### **Les axes de progrès :**

Rendre les élus des communes qui siègent au conseil syndical porteurs des projets du SIBTAS dans leur conseil municipal.

Rendre plus efficiente l'organisation, les instances de décisions.

Améliorer les outils de communication.



## IMPLICATION DES INSTITUTIONS PARTENAIRES DANS LA POLITIQUE LOCALE PETITE ENFANCE - ENFANCE-JEUNESSE

- **Les acteurs ont-ils l'information sur les dispositifs institutionnels ? (CCJ, CEJ)**

Les informations ont été données aux acteurs présents lors des 2 derniers comités de pilotage. Les acteurs (communes, écoles, collèges, associations, bibliothèques, parents d'élèves associations...) semblent en dehors de ces moments avoir peu d'informations sur ces dispositifs.

- **Pour la jeunesse : L'accompagnement des institutions par les Rendez vous jeunesse est-il adapté et utilisé par les acteurs (formation, information, analyse de la pratique, Inter comité de pilotage, temps forts...) ?**

La présence de professionnels aux rendez vous jeunesse organisé par le Département et l'appui de Savoie Vivante constituent un atout pour la réussite de nos missions. Elle nous guide et nous aide à connaître les ressources de notre territoire. Les Rendez vous Jeunesse me semblent appropriés : il est essentiel que les professionnels puissent échanger, s'informer, communiquer. Le Sibtas est régulièrement présent sauf sur le temps de l'analyse de la pratique.

- **Y a-t-il d'autres partenaires institutionnels locaux qui s'impliquent dans le projet Petite enfance - Enfance- Jeunesse ?**

Pour la petite enfance, nous travaillons en partenariat avec la PMI (Département), les bibliothèques municipales.

Des partenaires institutionnels locaux s'impliquent autour du projet Jeunesse : le Département, la Caf, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les 2 collèges lors de permanences, certaines associations, les communes, les écoles élémentaires et maternelles via la mise à disposition des locaux.

### ANALYSE PAR LE COMITE DE PILOTAGE

#### Les points forts :

Présence d'une bonne partie des institutions au comité de pilotage de préparation des renouvellements des contrats.

La procédure de renouvellement des contrats demande une mobilisation importante de tous les acteurs mais elle a été aussi l'occasion de se re-questionner sur les orientations du SIBTAS , d'évaluer l'action, de refaire des projets ...

#### Les axes de progrès :

Mieux maîtriser les dispositifs pour transmettre au mieux l'information : les élus et les professionnels travaillaient pour la première fois sur ces dispositifs institutionnels.

Tout au long du contrat mettre en place des moments d'évaluation avec les partenaires

Pour la petite enfance, le lien PMI / écoles maternelles est à restaurer dans le cadre de la prévention et le dépistage des enfants en difficulté.

Prendre le temps de s'associer aux moments d'analyse de la pratique

## RELATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LA POLITIQUE LOCALE PETITE ENFANCE - ENFANCE-JEUNESSE

A l'heure actuelle il n'y a pas de relation entre les établissements scolaires et le secteur Petite Enfance

- **Est-ce que les équipes éducatives des écoles, collèges, lycées...s'impliquent au sein le l'instance de pilotage petite enfance ou enfance-jeunesse ?**

Les écoles primaires et les collèges ne s'impliquent pas dans le comité de pilotage des contrat CEJ , CCJ.

- **Quels sont les partenariats entre les établissements scolaires et la politique Petite enfance - Enfance- Jeunesse du territoire ?**

Une coopération s'est construite avec la mise en place des TAP dans les écoles et du fait de la mise à disposition de locaux

Nous avons différentes conventions avec:

- Tours en Savoie : Mise à disposition des locaux pour l'accueil de loisirs des mercredis.
- Les collèges Pierre Grange et St Paul : permanence 1 fois par semaine
- La Bâthie : mise à disposition des locaux pour l'accueil loisirs des vacances

### ANALYSE PAR LE COMITE DE PILOTAGE

#### Les points forts :

La rencontre régulière des acteurs des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré depuis la prise en charge des TAP ( participation conseil d'école).

La mutualisation des locaux scolaires qui permet au SIBTAS de disposer de différents lieux d'accueil pour les enfants les mercredis et les vacances.

La présence régulière de l'animateur jeunesse dans les 2 collèges du territoire.

#### Les axes de progrès :

Petite Enfance : Travailler le lien avec l'éducation nationale (école maternelle)

#### Enfance :

Outre la construction d'un projet pleinement partagé autour des TAP, les activités peuvent être construites en complémentarité des projets d'école, avec les associations de parents d'élèves.

#### Jeunesse :

Améliorer le lien et la communication au sein des collèges (création d'instances participatives de jeunes)

Créer des instances de travail avec les professionnels du Sibtas et ceux des collèges et lycées afin d'échanger leurs missions et objectifs communs.

Développer le partenariat au sein des lycées (permanence ...)

## RELATIONS ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LA POLITIQUE LOCALE PETITE ENFANCE - ENFANCE-JEUNESSE

- **Les associations s'impliquent-elles au sein de l'instance de pilotage petite enfance – enfance-jeunesse ?**

Petite Enfance : L'association Récré'action et l'AFD s'impliquent au sein de l'instance de pilotage

Enfance – Jeunesse : participation lors des réunions de Comité de Pilotage

Le SIBTAS organise, en partenariat, des manifestations : fête de la musique, fêtes de village, initiation pétanque, sorties raquettes...

- **Existe-t-il une ouverture des activités des associations aux jeunes ?**

De nombreuses activités des associations sont proposées aux jeunes : foot, musique, judo, danse, tennis de table...

- **Des associations intègrent-elles des jeunes dans leurs instances dirigeantes ?**

A notre connaissance, les associations n'intègrent pas de jeunes dans leurs instances dirigeantes

- **Comment qualifier le niveau de participation des associations à la politique Petite enfance - Enfance- Jeunesse du territoire ?**

Les associations liées à la Petite Enfance participent régulièrement à la politique Petite Enfance du territoire en s'impliquant dans les comités de pilotage et les commissions qui s'y rattachent

Enfance – Jeunesse : Le niveau de la participation des associations à la politique Enfance est assez faible sur l'ensemble du territoire

- **Il y a-t-il des regroupements d'associations autour de projets petite enfance - enfance-jeunesse ?**

Le SIBTAS organise chaque année un regroupement : le Forum des associations en septembre

	<b>Nombre</b>
Nb d'associations sur le territoire	<b>66</b>
Nb d'associations investies dans les actions vers la <b>petite enfance</b>	<b>1</b>
Nb d'associations investies dans les actions vers <b>l'enfance-jeunesse</b>	<b>20</b>
Nb d'association en contact avec la politique jeunesse	
Nb d'associations non impliquée dans la PEJ	<b>45</b>

## **ANALYSE PAR LE COMITE DE PILOTAGE**

### **Les points forts :**

Forum des associations, bonne dynamique locale  
Présence fête du village

Partenariat spécifique pour la Petite enfance : Organisation d'un stand petite enfance regroupant le RAM et Récré'action ; Implication de l'AFD au delà de sa mission première en s'impliquant dans les projets locaux : mise à disposition de personnel à Récré'action.

Montage d'activités avec les associations pendant les vacances scolaires (jeunesse)

### **Les axes de progrès :**

Améliorer la communication et la logistique du forum des associations.  
Travailler sur un relais d'information associatif à destination des jeunes afin de les sensibiliser à la vie locale.

## **IMPLICATION DES FAMILLES DANS LA POLITIQUE LOCALE PETITE ENFANCE – ENFANCE-JEUNESSE**

- **Quelle est l'implication des familles au sein des instances de pilotage ?**

A ce jour, pas de participation des familles.

- **Quelle est l'implication directe des parents dans les actions de la politique petite enfance - enfance- jeunesse ?**

Petite Enfance :

- Les parents ont été invités à participer à des ateliers avec leurs enfants .
- Des parents ont été sollicités pour participer au comité de pilotage.

Enfance-Jeunesse : accompagnement sur des sorties, participation à des moments conviviaux, sorties famille, participation au comité de pilotage.

- **Quelles sont les autres modalités de relation avec les parents ? (ex : débat, conférence, demande d'information...)**

Occasionnellement des affichages d'information sur des conférences organisées dans le territoire ou à proximité, portage inscription spectacle ....

En 2014 organisation d'une sortie famille

### **ANALYSE PAR LE COMITE DE PILOTAGE**

**Les points forts :**

Relations régulières avec les familles lors des inscriptions et au travers des activités.

**Les axes de progrès :**

- Mieux impliquer les familles dans la définition de la politique locale petite enfance, enfance et jeunesse
- Développer, améliorer la communication, le site et la page « facebook » jeunesse.
- Proposer des transports collectifs pour des débats ou conférences sur le territoire

## **IMPLICATION DES JEUNES**

### **DANS LA POLITIQUE LOCALE ENFANCE-JEUNESSE**

- **Quels sont les lieux ou instances de concertation avec les jeunes ?**

Les locaux du SIBTAS proposent un lieu d'accueil et de discussion pour les jeunes.

- **Du programme d'activités, aux projets de jeunes : quelle évolution ?**
- **L'évolution du nombre et de la qualité des projets proposés par les jeunes.**

Les jeunes ont des difficultés avec la notion de projet (idées, mise en place, finalisation). Les camps sont toujours initiés par les animateurs et préparés avec les jeunes inscrits, tout comme les projets fêtes de village, fête des jeunes, fête de la musique.

Concrétisation d'un projet avec la mairie de Rognaix: un Conseil Municipal Jeunes. Rencontre avec le Conseil Général sur ce type de projet à Esserts-Blay.

- **Les jeunes s'investissent-ils dans leur territoire ? Dans quelles actions ?**
- **Existe-t-il des occasions d'ouvertures proposées vers l'extérieur ? (ex : rencontre avec d'autres jeunes, ouverture sur les territoires voisins, ouverture sur l'Europe)**

A Rognaix, les jeunes s'investissent sur le Conseil Municipal Jeunes.

A La Bâthie, les jeunes s'investissent sur la fête des jeunes, fête de la musique et la réhabilitation du bike parc.

A Esserts-Blay, les jeunes participent au Téléthon

A Tours en Savoie, les jeunes participent aux fêtes de village

Des rencontres inter-cantoniales sont proposées avec différentes structures du territoire. Nous participons aux rencontres, séjours Conseil Général où nous retrouvons des professionnels Jeunesse et des jeunes du territoire.

Nous cherchons à solliciter l'émergence de projets européens.

### **ANALYSE PAR LE COMITE DE PILOTAGE**

#### **Les points forts :**

Existence d'un lieu d'accueil pour les jeunes.

Bonnes initiatives cantonales

Bonne participation aux différentes fêtes du canton

Montage dossier Bike Park avec les jeunes

Echange solidaire avec le Sénégal.

Investissement des jeunes sur leur programme d'activités.

#### **Les axes de progrès :**

Développement d'actions participatives dès l'enfance

Retravailler la signalétique de notre lieu d'accueil et adapter le local Jeunes

Améliorer l'information auprès des jeunes.

# EVALUATION DES ACTIONS POUR LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

## **ACTIONS CONCERNANT LA PETITE ENFANCE**

### **POPULATION PETITE ENFANCE DU CANTON : 177 ENFANTS**

#### **Action 1 : Relai d'assistantes maternelles**

En direction des familles :

- Informer sur les modes de gardes du jeune enfant
- Informer, conseiller et accompagner les parents dans les démarches administratives liées au contrat de travail.
- Accueillir et soutenir la fonction parentale.
- Favoriser la socialisation du jeune enfant .

En direction des Assistantes Maternelles :

- Créer un lieu ressources pour les assistantes maternelles (conseils, informations, contrat de travail).
- Soutenir et aider en cas de conflit avec l'employeur.
- Rompre l'isolement des professionnels , valoriser et promouvoir leur travail.

Objectifs transversaux :

- Travail en lien avec les partenaires institutionnels (PMI) et du territoire (Récré'action).
- Travail en lien avec l'accueil de loisirs 3/5 ans.

### **ANALYSE PAR LE COMITE DE PILOTAGE**

**Pour chaque action :**

- L'action a-t-elle répondu aux **objectifs visés ?**

OUI, bon démarrage de l'action depuis novembre 2013 – travail à installer et à intensifier.

Voir dans la fiche action « développer et adapter les actions de la petites enfances » , le descriptif de l'action , l'analyse et les perspectives.

- L'axe de travail et les objectifs de départ sont-ils toujours valides ? oui



## ACTIONS CONCERNANT LES ENFANTS

**POPULATION ENFANCE DU CANTON :180 ENFANTS 3-5 ANS  
364 ENFANTS 6-11 ANS  
75 JEUNES de 12 à 17 ANS**

### **Action 1 : Accueil de loisirs sans hébergement 3- 17 ans**

Nombre d'enfants touchés en 2011 : 191 / en 2012 : 178 / en 2013 : 169 / en 2014 : 268

Nombre d'heures déclarées CAF en 2011 : 22850 / en 2012 : 21335 / en 2013 : 18540 /  
en 2014 : 24 238

Augmentation de la capacité d'accueil sur la période de l'été. Deux nouvelles communes rejoignent le SIBTAS à partir de juillet 2014 (Cevins et St Paul).

Les extérieurs fréquentent plus le centre de loisirs que les communes d'Esserts-Blay, Cevins et St Paul.

#### Accueil de loisirs période extra scolaire

Lieux : écoles maternelle et élémentaire de La Bâthie.

Tranche d'âge de 2011 à 2013 : 3/5 ans, 6/8 ans et 9/11 ans.

2014 : 3/5 ans, 6/7 ans et 8/11 ans

Les navettes matin et soir fonctionnent tous les jours.

Accueil des enfants échelonné de 7h30 à 9h et départ de 17h à 18h30.

Accueil du midi échelonné de 11h30 à 12h15 et de 13h à 13h30.

Une ouverture à chaque période de vacances (sauf dernière semaine août et 2 jours à Noël).

Des vacances à thèmes sont proposées à chaque période.

Repas du midi fournis par les parents et réchauffés par les animateurs .

Séjours de 2 jours/1 nuit pour les 6/11 ans

Depuis 2014 camps de 5 jours pour les 8/11 ans.

#### Accueil de loisirs Mercredi

Lieux : école de Tours en Savoie et la salle des fêtes .

Tranches d'âge : 3/5 ans et 6/11 ans

2011 - 2013 ouverture les après-midis de 13h30 à 18h ( arrivée et départ échelonné).

Sept 2013 : ouverture à la journée.

Sept 2014 : Réforme des rythmes scolaires avec école le mercredi matin. Ouverture du centre de loisirs à partir de 11h30 et mise en place d'une navette avec ramassage des enfants dans chaque établissement scolaire du territoire.

Une moyenne de 12 enfants fréquentent le centre en juin 2014

- **Atouts** : Accueil de loisirs à échelle du territoire répondant essentiellement à un mode de garde pour les familles.

Lieu d'inscription décentralisé sur 4 communes avant chaque période scolaire.

Un lieu de loisirs et d'expressions reconnu par les familles.

L'existence d'une navette pour transport des enfants.

L'ouverture du centre à chaque vacances scolaires sans interruption (1 seule semaine de fermeture en fin de vacances d'été).

#### - **Freins** :

Ne pas avoir de cantine adaptée sur le site de Tours en Savoie.

Les locaux partagés avec l'école et les associations (salle polyvalente) engendrent de nombreux déménagements : lieux, fonctionnement et organisation.

Beaucoup de changement dans le personnel.

-Perspectives :

Mise en place de temps libre et d'expressions pour les 8/11ans, afin qu'il soit acteur de leurs loisirs.

Etudier la possibilité d'un lieu unique pour l'accueil.

Mise en place de temps définis pour de l'aide à la scolarité sur les petites périodes de vacances avec l'aide des parents (suivis régulier, implication de la famille...).

- Questions pour construire :

L'augmentation de l'activité entraîne une augmentation de la part administrative au détriment de l'animation de terrain.

Les locaux ne sont pas toujours adéquats à l'activité.

Réflexion à approfondir sur les temps d'animation et temps libre proposés aux enfants.

## ANALYSE PAR LE COMITE DE PILOTAGE

**Pour chaque action :**

▪ L'action répond aux axes de travail suivant :

Maintenir, adapter et développer les actions enfance.

Travail transversal petite/enfance/jeunesse à partir d'un seul lieu.

Informier et communiquer auprès des familles sur les actions enfance du territoire.

▪ L'action -répond **aux objectifs visés, elle est à poursuivre**

**Améliorer** les inscriptions, l'organisation, les locaux, le transport (2<sup>e</sup> minibus ?)

▪ L'axe de travail et les objectifs de départ sont-ils toujours valides ?

Oui

## ACTIONS CONCERNANT LES JEUNES

### POPULATION JEUNESSE DU CANTON : 75 JEUNES

#### **Action 1 : L'accueil de loisirs jeunesse :**

Des activités à chaque période scolaire et les montages de divers projets certains mercredis, samedis et pendant les vacances (aide aux devoirs, impulsion d'idées, d'envies, actions autofinancement...).

Des programmes jeunesse construits avec les jeunes (permanence collège).

Un séjour est organisé chaque été et est impulsé par l'animateur.

#### **Action 2 : Accompagnement éducatif – collégiens**

Des temps d'aide méthodologique aux devoirs au SIBTAS (lieu de ressource et d'accompagnement individuel) avec un suivi auprès des parents.

Du lien avec les structures d'animation du territoire.

Un système de navette proposé aux familles.

Septembre 2013 : lieu aménagé pour les rencontres jeunes (local du Sibtas).

Transport proposé par la Coral sur le territoire.

Un lieu d'information sur les actions jeunesse.

Un espace d'échange et de rencontre de jeunes.

#### **Action 3 Animation de rue**

Sa mise en place les mercredis et pendant les vacances ont permis de déboucher sur différents projets ( Bike Park)

##### **- Atouts**

Un animateur permanent.

Des moyens matériels : un mini bus loué en période de vacances et des locaux communaux mis à disposition.

Permanence hebdomadaire au sein des collèges ( Saint Paul et Pierre Grange) afin de rencontrer les jeunes « chez eux ».

Du lien avec les structures d'animation du territoire.

Un système de navette proposé aux familles.

Septembre 2013 : lieu aménagé pour les rencontres jeunes (local du Sibtas).

Transport proposé par la Coral sur le territoire.

Acceptation de stage Bafa pour les jeunes du territoire au sein de l'ALSH enfance.

##### **- Freins**

Un vrai local jeunesse et non des bureaux.

Le nombre de places est limité à 8 jeunes (places du minibus)

Les horaires du transport public sont inadaptés aux loisirs jeunes.

Difficulté à avoir du lien et du suivi avec les jeunes ne fréquentant pas l'ALSH.

2011/2013 : peu de filles fréquentent l'espace jeune.

##### **- Questions pour construire**

Avec quelle aide et comment sensibiliser les jeunes ne fréquentant pas l'ALSH.

Favoriser l'action citoyenne, l'autonomie plutôt que la consommation. Comment ?

Un travail préventif ? avec qui, pour qui ?

Un local jeune, pour tous (11/15 ans et 16/25ans), information diverse en plus du loisirs !

Quel projet, quelle utilité, pour qui ?

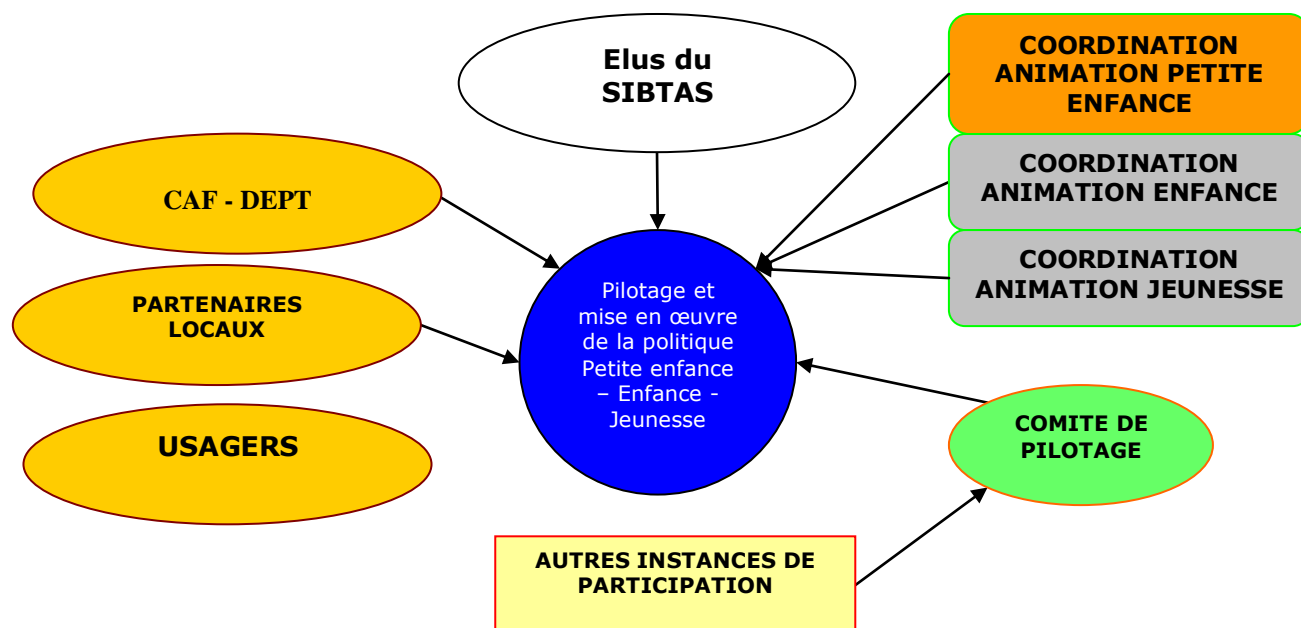
Evolution du service transport pour les 16/25 ans.

Varié les projets et activités afin d'avoir un public mixte.

# DEMARCHE COLLECTIVE...

# COMMENT EST ORGANISEE LA GOUVERNANCE ?

## MODALITÉS DE GOUVERNANCE, DE PILOTAGE ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE LOCALE PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE



### MAÎTRE D'OUVRAGE

- **Les compétences de l'EPCI sont elles définies et communiquées aux acteurs du territoire ?**

Les compétences sont définies dans les statuts de l'EPCI mais sans doute pas connues de tous.

### INSTANCE DE PILOTAGE

- **Le Comité de Pilotage se réunit-il suffisamment pour suivre la politique Petite enfance - Enfance- Jeunesse dans de bonnes conditions ?**

Pendant la durée du contrat, le comité de pilotage s'est réuni 1 fois par an essentiellement pour informer, faire connaître et partager l'action du SIBTAS. Un travail de suivi s'est avéré difficile au vu des nombreuses évolutions tant parmi les élus que dans le personnel.

- **L'instance de Pilotage débat-il de sujet de fond (racisme, prévention,...) ?**

Ces questions ont été abordées par les participants mais les conditions décrites ci-avant n'ont pas permis un réel travail de fond.

- **Les membres de l'instance de Pilotage expriment du plaisir, de la lassitude dans leur mission ?**

Les participants ont le plus souvent répondu présent au comité de pilotage. Ces réunions étaient plutôt conviviales mais seraient plus approfondies et bénéfiques si les techniciens avaient eu même une meilleure maîtrise du dispositif.

## COORDINATION PETITE ENFANCE (Animation de la démarche)

- **Y a-t-il animation de l'instance de Pilotage et des groupes de travail ?**

C'est l'animatrice/coordonnatrice du RAM qui anime la commission petite enfance

- **Comment est organisé le "Rendre compte" à l'EPCI, aux communes et aux institutions?**

La coordonnatrice petite enfance est présente au conseil syndical, au bureau et rend compte de ses travaux. C'est elle qui est en lien avec les institutions.

L'EPCI rédige chaque année son rapport d'activité qui est présenté en conseil municipal.

- **Quels sont les liens avec les porteurs d'actions ?**

C'est l'animatrice RAM qui assure le lien avec les porteurs d'actions.

- **Quel temps est consacré au travail administratif ?**

Environ 3 heures par semaines.

A noter depuis septembre 2014, outre le soutien du pôle administratif de la Communauté de Communes (budget, bureau, assemblée), le recrutement d'une responsable administrative qui aide la coordonnatrice dans les tâches administratives et sur la communication.

## COORDINATION ENFANCE (Animation de la démarche)

- **Y a-t-il animation de l'instance de Pilotage et des groupes de travail ?**

Ce sont les animatrices enfance et jeunesse qui assurent l'animation et la coordination du groupe de pilotage.

- **Comment est organisé le "Rendre compte" à l'EPCI, aux communes et aux institutions?**

Comme pour la petite enfance, les techniciens sont présents au conseil et au bureau.

Un rapport d'activité est envoyé aux communes membres ainsi que les rapports annuels prévu dans les contrats.

- **Quels sont les liens avec les porteurs d'actions ?**

Ce sont les coordonnatrices enfance et jeunesse qui font le lien avec les porteurs d'actions.

- **Quel temps est consacré au travail administratif ?**

- **Le coordinateur jeunesse participe-t-il aux "Rendez-vous Jeunesse" (formation, information, échange de pratique...) ?**

Oui mais n'a pas pu actuellement participer aux échanges sur la pratique.

## ANIMATION JEUNESSE (en direction des jeunes et des familles)

- **Comment se répartit et se qualifie l'animation formelle et l'animation informelle ?**

Un animateur 80% ETP intervient directement en relation avec les jeunes et les familles ainsi qu'en animation informelle pour le secteur jeunesse.

Pour l'enfance, des animateurs permanents et vacataires interviennent auprès des enfants dans l'animation du centre de loisirs ainsi que dans l'animation informelle.

- **Participation à l'instance de Pilotage ?**

Oui ces animateurs sont associés aux travaux des comités de pilotage.

- **L'animateur participe-t-il aux "Rendez-vous Jeunesse" départementaux (formation, information, échange de pratique...) ?**

Non mais c'est à prévoir pour la suite.

## **ANALYSE PAR LE COMITE DE PILOTAGE**

### **Les points forts :**

La volonté politique des élus de construire ensemble une politique petite enfance, enfance et jeunesse à l'échelle du territoire.

La bonne fréquentation du comité du pilotage.

Une équipe professionnelle impliquée qui a permis la réalisation de nombreux projets :  
La poursuite de l'accueil loisirs enfants et jeunes, la mise en place d'actions plus spécifiques en direction de la jeunesse, le démarrage du RAM.

### **Les axes de progrès**

La nécessaire restructuration de l'équipe professionnelle avec la réorganisation de la fonction de coordination.

# ELEMENTS FINANCIERS



## BILAN FINANCIER DU SIBTAS SUR LA PÉRIODE 2011 - 2014

<b>EPCI : Budget voté</b>	198 441 €	253 753 €	217 053 €	275 562 €
<b>Familles</b>	24 042 €	28 429 €	24 000 €	26 451 €
<b>Etat</b>				
<b>CAF : PSO ou PSU</b>				
<b>CAF : CEJ</b>	66 035 €	50 090 €	43 899 €	51 971 €
<b>Département</b>		16 000 €	8 000 €	8 000 €
<b>EPCI : participation nette</b>	73 550 €	117 697 €	124 197 €	172 439 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>163 627 €</b>	<b>212 216 €</b>	<b>200 096 €</b>	<b>258 861 €</b>

**Légende :**

- **EPCI budget voté** : Montant de la subvention votée par la Communauté de communes au bénéfice du maître d'œuvre
- **Familles** : Participations des familles
- **Autres** : prestations CAF...
- **CG73** : Somme versée par le département de la Savoie au titre du Contrat Cantonal Jeunesse (CCJ)
- **Etat** : Somme versée par DDJS au titre du Contrat Éducatif Local (CEL), subvention CNASEA (emploi-jeune), FONJEP, etc
- **CAF** : Somme versée par la CAF au titre du CEJ pour l'année d'exercice (versement en année n+1) +PSO+PSU
- **PCI participation nette** : Coût net restant à charge de la Communauté de communes après remboursement par la CAF au titre du CEJ (remboursement intervenant en année n+1)

# NOUVEAU PROJET

## Petite enfance, Enfance-Jeunesse

### 2015 - 2018

# SCHEMA DE DEVELOPPEMENT PETITE-ENFANCE, ENFANCE-JEUNESSE POUR LA PÉRIODE 2015-2018

## ▪ **Axe 1 : Développer et adapter les actions de la Petite Enfance**

### 1. Objectifs

- Développer et consolider le partenariat entre les différents acteurs
- Poursuivre les actions de formation des assistantes maternelles
- Augmenter la fréquence des ateliers d'éveil
- Bénéficier de locaux fixes et adaptés aux très jeunes enfants
- Soutenir la parentalité
- Adapter le mode de garde aux besoins des parents
- Aller au plus proche des familles et des assistantes maternelles

### 2. Actions possibles

- Réunions inter RAM, commissions petite enfance, manifestations...
- Formation continue, intervenants lors des ateliers (psychomotricienne, musique ...)
- Proposer des ateliers parents/enfants
- Conférences et soirées à thème
- Réflexion autour d'un mode de garde occasionnel et de proximité
- Réflexion autour d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents(LAEP)

## ▪ **Axe 2 : Développer et adapter les actions de l'Enfance**

### **I/ Loisirs**

#### 1. Objectifs

- Adapter l'accueil de loisirs aux besoins des enfants et de leurs parents.
- Continuer d'offrir aux enfants et leur famille un lieu de loisirs, de culture et de découverte.
- Impliquer les parents dans l'accueil de loisirs.

#### 2. Actions possibles

- Augmenter la capacité d'accueil du centre de loisirs et disposer de locaux fixes et adaptés.
- Maintenir les horaires du centre de loisirs et le système de transport .
- Adapter les permanences et modalités d'inscriptions.
- Pérenniser l'implication de l'équipe d'animation, de leurs actions et de leurs projets.
- Maintenir les camps sur les séjours été.

### **II/ Périscolaire**

#### 1. Objectifs

- Contribuer à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires afin de garantir une plus grande continuité éducative dans la journée de l'enfant.

- Faire vivre et évoluer le PEDT avec l'ensemble de la communauté éducative du territoire.
- Impliquer parents, bénévoles et autres acteurs dans la mise en œuvre des TAP.

## 2. Actions possibles

- Pérenniser l'équipe d'animateurs des TAP et développer leur savoir faire.
- Construire le contenu pédagogique des TAP en cohérence avec les projets d'école.
- Adapter les modalités d'inscriptions.

## ▪ **Axe 4 : Développer et adapter les actions de la Jeunesse**

### 1. Objectifs

- Offrir aux jeunes des activités de loisirs, de culture et de découverte.
- Accompagner les projets jeunes individuels et/ou collectifs en les responsabilisant.
- Maintenir et améliorer les actions éducatives.
- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie citoyenne et dans le vivre ensemble.
- Agir contre les actes d'incivilités et d'isolement.
- Développer les actions vers les 18-25 ans.

### 2. Actions possibles

- Accompagnement à la scolarité, permanences régulières dans les collèges...
- Adapter le local jeune et créer un lieu repérable pour les jeunes.
- Auto-financement de projet, Conseil Municipal Jeunes, commission jeunesse...
- Développer les actions jeunesse dans chacune des 6 communes .
- Animations de rue, lieu d'écoute, permis internet...
- Créer du lien avec MLJ, pole emploi...

## ▪ **Axe 5 : Favoriser le vivre ensemble et l'ouverture du territoire**

### 1. Objectifs

- Favoriser une proximité et une mixité parmi la population des 6 communes.
- Développer les échanges avec les diverses institutions des environs, du département.
- Renforcer les rencontres et les partenariats avec le réseau d'animation enfance-jeunesse et le réseau de la petite enfance.
- Favoriser la découverte de nouvelles cultures, la préservation de l'environnement.

### 2. Actions possibles

- Créer des instances participatives jeunes (CMJ, commission jeunesse, projet jeunes... ).
- Mettre en place des actions et manifestations tournantes dans les communes du territoire type forum des associations...
- Participation aux travaux du réseau départemental /Savoie Vivante.
- Initiations de nouvelles activités autour de la solidarité, du développement durable.

## ▪ **Axe 6 : Développer les actions d'accompagnement des familles**

### 1. Objectifs

- Soutenir la parentalité.
- Développer et favoriser le « vivre ensemble ».

- Communiquer les différents partenaires existants auprès des familles (PMI, Aide aux Familles à Domicile, assistantes sociales, collègues, associations...).

## 2. Actions possibles

- Sorties familles
- Conférences, aide aux devoirs...
- Temps de partage avec les parents
- Participation des parents aux ateliers du RAM
- Lieu d'écoute
- Créer des actions transversales aux 3 secteurs (petite enfance, enfance, jeunesse)

## ▪ **Axe 7 : Améliorer l'efficacité du SIBTAS et développer la communication**

### 1. Objectifs

- Améliorer l'information afin de renforcer la connaissance des services et des missions du SIBTAS auprès des élus, des usagers, des partenaires.
- Développer la communication des actions SIBTAS auprès des familles
- Centraliser les informations petite enfance, enfance et jeunesse.
- Anticiper les événements afin de mieux les communiquer.
- Renforcer le lien avec les différentes institutions et associations.
- Améliorer la signalétique de notre lieu d'accueil, rechercher des locaux plus repérables, fixes et accessibles à tous.

### 2. Actions possibles

- Réorganisation de la gouvernance.
- Faire vivre des manifestations transversales type forum des associations.
- Faire vivre les groupes de travail, les commissions, développer les rencontres
- Amélioration du Site internet.
- Création d'une plaquette d'informations SIBTAS (services et missions des 3 secteurs).
- Développer les affichages, journaux locaux, lien SIBTAS sur le site des mairies...

### **Modalités de présentation**

- Les fiches action suivantes sont issues du document officiel de la CNAF.
- Vous remplissez seulement celles qui vous concernent.
- Vous gardez la mise en page proposée. Vous pouvez mettre en *sous-titre* l'intitulé de votre fiche action locale
- Si action autre, prendre la dernière fiche intitulée "Action libre"

## FICHE PROJET

# Développer et adapter les actions de la Petite Enfance

## « Relais Assistantes Maternelles »

Action antérieure oui

### Type Accueil :

<b>Nom</b>	Relais Assistantes Maternelles
<b>Adresse</b>	94 rue Aimé et Eugénie Cotton – La Bâthie
<b>Gestionnaire</b>	Syndicat Intercommunal de Basse Tarentaise et d'Actions Sociales
<b>Structure ou service concerné</b>	

**Nature du Projet :** Maintenir et développer le lieu d'information, de rencontre, d'écoute et d'échange en direction des assistantes maternelles, des parents et de leurs jeunes enfants.

### Objectif du Projet :

En direction des assistantes maternelles :

- Renforcer l'identité professionnelle des assistantes maternelles.
- S'informer sur ses droits et ses devoirs.
- Permettre aux assistantes maternelle de se rencontrer, d'échanger avec d'autres assistantes maternelles et autres professionnels de la petite enfance.
- Pour les futures assistantes maternelles : Se renseigner sur la profession.

En direction des familles :

- Informer sur les différents mode d'accueil des jeunes enfants.
- Informer, conseiller et accompagner les parents dans les démarches administratives liées au contrat de travail.
- Accueillir et soutenir la fonction parentale.
- Favoriser la socialisation des enfants.

Objectifs transversaux

- Travail en lien avec partenaires institutionnels (PMI...) et du territoire ( Récréation, AFD ...)
- Travail en lien avec les autres secteurs (enfance et jeunesse) du SIBTAS

### Descriptif de l'action actuellement

- Ouverture du RAM en novembre 2013.
  - Mise en place d'une permanence une fois par mois dans chaque commune d'une durée de 6 mois. Aucune fréquentation de parent ou d'assistante maternelle lors de ces permanences. Les usagers viennent d'emblée dans les locaux du SIBTAS.
  - Permanence administrative ( droits et devoirs des employeurs et des assistantes maternelles, contrat de travail, mensualisation, congés payés...) sur rendez- vous le mardi de 14h à 18h30 et le vendredi de 13h à 16h une semaine sur deux dans le bureau du RAM au SIBTAS.
  - Lieu d'écoute et de soutien des usagers
  - Organisation de temps collectifs, une fois par semaine le lundi matin(entrée libre) et une fois par mois le vendredi matin (sur inscription) pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle avec des séances de jeux libres ou à thème (atelier de psychomotricité, bibliothèque, peinture, activités de manipulation...). Proposition de médiation entre employeur et employé.
  - Organisation de rencontre festive et conviviale : fête de Noël, journée des assistantes maternelles, espace petite enfance au forum des associations...
  - Organisation de temps de formation et d'échange pour les assistantes maternelles (formation continue, tables rondes avec d'autres RAM, réunion d'infos)
- Renseigner les futures candidates au métier d'assistante maternelle.

### **Analyse faites-vous de cette action ?**

Les parents, les assistantes maternelles et parfois les deux ensembles fréquentent la permanence environ une à deux fois par semaine en moyenne. Le nombre d'heures de permanence semble répondre à la demande actuelle.

### **Fréquentation des ateliers du lundi :**

- Les lundis matin de 9h30 à 11h : une dizaine d'assistantes maternelles avec environ 25 enfants fréquentent l'atelier. Atelier entrée libre avec une grosse participation et donc un nombre élevé d'enfants jusqu'alors gérable mais attention à ne pas saturer.
- Les vendredis matin une fois par mois mis en place en début d'année pour augmenter l'offre d'ateliers.

### **Organisation des ateliers d'éveil :**

- N'ayant pas de locaux propres au RAM pour accueillir les enfants et les assistantes maternelles, l'annexe de la salle polyvalente est mise à disposition du RAM. Un placard pour ranger le matériel a été aménagé.  
Cela induit un matériel minimum et occasionne à chaque atelier un temps de mise en place et de rangement important.  
Aucune décoration ou installation de mobilier ne peut être envisagé d'où la difficulté de s'approprier les lieux autant pour les enfants que pour les adultes.  
Un local adapté serait nécessaire pour répondre aux besoins des enfants et des assistantes maternelles et aussi pour repérer un espace dédié à la petite enfance.
- Point positif : l'espace de la salle suffisamment grand qui permet d'accueillir un nombre important d'enfants.

### **Ateliers parents/enfants :**

- Des ateliers ont été proposés aux parents dont les enfants venaient avec leur assistante maternelle sur les séances de psychomotricité. Une bonne fréquentation des familles (2 groupes) d'où de nouvelles propositions pour l'année en cours (2 ateliers éveil musical et 2 ateliers de psychomotricité).
- Des parents ont souhaité que cette proposition se renouvelle.

### **Temps de rencontre entre assistantes maternelles :**

- En lien avec les autres RAM autour d'Albertville, des actions communes sont menées autour de thèmes liés à la profession d'assistante maternelle. Participation irrégulière et bon retour des participantes.  
3 à 4 propositions sur l'année.

### **PERSPECTIVES :**

- Augmenter les ateliers d'éveil : 2 par semaine pour permettre d'accueillir plus d'assistantes maternelles et plus d'enfants dans des conditions adaptées.
- Développer les actions de proximité envers les assistantes maternelles et les familles (via les bibliothèques des ateliers d'éveil dans les différentes communes).
- Soutenir la fonction parentale. Conférences petite enfance. Réfléchir à un LAEP itinérant.
- Réfléchir à un mode de garde occasionnel et itinérant.
- Développer les pratiques d'éveil culturelles et artistiques locales (musique, bibliothèque, cinéma, spectacle jeune public, animations transversales comme la grande lessive...)
- Favoriser des actions transversales avec le secteur enfance et jeunesse du SIBTAS (sorties familles, forum des associations, la grande lessive...)
- Poursuivre au-delà du renouvellement du CEJ, les commissions petite enfance avec la PMI, Récré'action, l'AFD et autres acteurs de la petite enfance.
- Poursuivre les actions communes entre les différents RAM sur le territoire (SIBTAS, Albertville, Ugine, Beaufort, Com'Arly, Combe de Savoie).
- Doter le RAM de locaux mieux adaptés.

## Activité

En cas d'action antérieure, nombre d'actes (heures enfant) pour l'année qui précède la 1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> contrat enfance ou du contrat temps libres : ..... (*renseigné par la Caf*).

	N-1	N	N+1	N+2	N+3
Nombre d'ETP de fonctionnement Animatrice coordonatrice	0,33	0,33	0,33	0,50	0,50

## Données financières

	N-1	N	N+1	N+2	N+3
<b>Charges</b>					
Autres charges ( +1 %)	7209	9375	9468	11585	13902
Masse salariales ( évolution + 2%)	11503	15974	16453	19745	20139
<b>Total des charges</b>	<b>18712</b>	<b>25349</b>	<b>25921</b>	<b>31330</b>	<b>34041</b>
Prestation ordinaire RAM	7801	7945	7945	12039	12039
CEJ	4536	4536	4536	5443	5443
EPCI	6375	12868	13440,22	13848	16559

## Objectif à venir

### 1/En direction des Assistantes Maternelles

- Poursuivre le soutien à la professionnalisation des Assistantes maternelles.
- Accompagner les assistantes maternelles en tant que salariées de particuliers dans leurs droits et leurs devoirs.

### Critères d'évaluation :

Nombre de temps d'accueil, et fréquentation des temps d'accueil collectifs.

Nombre de rencontres soirées débat, tables rondes conférences autour de la petite enfance en direction des Assistantes Maternelles.

Nombre d'assistantes maternelles inscrites aux formations continues.

Fréquentation des Assistantes Maternelles sur les permanences, contact téléphonique et autres avec les assistantes maternelles.

### 2/En direction des Enfants

- Proposer dans le territoire un espace de socialisation et de jeu.
- Inscrire le jeune enfant dans le tissu local associatif et culturel existant.

### Critères d'évaluation :

- Nombre de temps d'accueil, et fréquentation des temps d'accueil collectifs.

- Nombre d'activités ouvertes aux jeunes enfants dans le territoire (lecture, musique, spectacles) et nombre d'enfants qui les fréquentent.

### 3/En direction des parents

- Soutenir la fonction parentale.
- Accompagner les parents en temps qu'employeurs des Assistantes maternelles.

### Critères d'évaluation :

- Nombre de familles (parent/ enfant) ayant participé aux ateliers avec leur assistante maternelle.
- Fréquentation des parents aux permanences.



### **3/En direction du territoire :**

- Inscrire le développement du petit enfant dans les préoccupations des 6 communes du SIBTAS et poursuivre le partenariat construit à l'échelle d'Arlysère.
- Faire vivre la commission petite enfance.
- Soutenir et alimenter la dynamique locale existante : partenariat avec Récré'action.
- Avancer dans la recherche de locaux adaptés pour le RAM.
- Lancement de la réflexion sur un LAEP itinérant.

## Développer et adapter les actions de l'Enfance et de la Jeunesse Extrascolaire

### Accueil de loisirs sans hébergement 3-17 ans

Action antérieure

#### **Type Accueil :**

<b>Nom</b>	Accueil de loisirs intercommunal de Basse Tarentaise
<b>Adresse</b>	Ecole maternelle de Tours en Savoie ou de La Bâthie
<b>Gestionnaire</b>	Syndicat Intercommunal de Basse Tarentaise et d'Actions Sociales
<b>Structure ou service concerné</b>	

#### **Nature du Projet :**

- Objectifs du projet Enfance :

Contribuer en tant que structure socio-éducative au développement de l'enfant.

Adapter l'accueil de loisirs aux besoins des enfants et de leurs parents.

Continuer d'offrir aux enfants et leur famille un lieu de loisirs, de culture et de découverte.

Impliquer les parents dans l'accueil de loisirs.

Favoriser l'émergence d'un enfant éco-citoyen.

Rendre les enfants acteurs de leur temps libre.

- Objectifs du projet Jeunesse :

Offrir aux jeunes des activités de loisirs, de culture et de découverte

Accompagner les projets jeunes individuels et/ou collectifs en les responsabilisant

Favoriser l'implication des jeunes dans la vie citoyenne

Agir contre les actes d'incivilités et l'isolement

Diversifier les lieux et les types d'activités pour diversifier le public touché

Développer la mobilité des jeunes à travers les activités

- Descriptif du projet (actions / activités prévues, personnel prévu ...) :

#### Enfance - Vacances

L'accueil de loisirs extrascolaire fonctionne pendant les petites et les grandes vacances scolaires à l'école de La Bâthie.

Les enfants sont accueillis à la journée (repas fourni par la famille) ou à la demi journée .

Il sont répartis en 3 grands groupes : 3-5 ans , 6-7 ans et 8-11 ans

L'accueil de loisirs est placé sous la responsabilité d'une directrice, d'animateurs permanents et de vacataires.

Un système de ramassage et de dépose des enfants est proposé chaque journée d'accueil.

Des activités de loisirs et des activités culturelles sont proposées (théâtre, cinéma, musique, danse ...).

Des sorties sont mises en place ainsi que des stages d'activités de découverte et de pratiques.

#### Enfance – Mercredis

L'accueil des mercredis (3-11 ans) est ouvert à l'école de Tours en Savoie.

Il est placé sous la responsabilité d'une directrice et d'animateurs permanents (agents intervenant sur les TAP les autres jours de la semaine).

Jusqu'en juin 2014 , cet accueil fonctionnait à la journée ou à la demi journée.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, tous les enfants vont à l'école le mercredi matin et l'accueil du centre de loisirs est donc ouvert de 11h30 à 18h30.

Un système de ramassage des enfants aux garderies des différentes écoles du territoire est proposé à 11h30.

Le programme d'activités est édité par période entre les vacances scolaires , l'inscription est possible jusqu'à la veille du jour demandé.

### Jeunesse

Pour les 11 – 17 ans, l'accueil de loisirs intercommunale de Basse Tarentaise fonctionne les mercredis et les samedis ainsi que pendant les vacances scolaires.

Il est placé sous la responsabilité de la coordinatrice jeunesse, d'un animateur permanent et parfois de vacataires.

Un système de ramassage et de dépose des jeunes est proposé dans les 6 communes du territoire.

Un programme d'activités est proposé. Il est souvent élaboré en lien avec les jeunes rencontrés dans le cadre des permanence collèges, des animations de rue et au vu des projets proposés, à l'échelle départementale

Pendant chaque période de vacances scolaires, des temps sont réservés à la construction de projets.

L'horaire des activités est adapté au rythme de vie des adolescents et aux projets.

#### • Si action antérieure, quelle analyse faites-vous de cette action ?

- L'accueil loisirs enfants constitue le service de base du SIBTAS. Une importante demande pour les plus jeunes.

Les familles en apprécient sa proximité et son fonctionnement « familial ».

La fréquentation a connu une augmentation en 2014 aux vacances d'été (élargissement des effectifs déclarés).

Turn over important dans l'équipe d'animation .

- La fréquentation de l'accueil du mercredi reste limitée. Néanmoins ce service semble primordial pour les familles qui l'utilisent.

A la rentrée de septembre 2014, c'est à la demande express des familles qu'il a été organisé le système de ramassage des enfants à 11h30 et la fréquentation s'est accru tout au long de l'année scolaire 2014/2015.

- La fréquentation des activités loisirs jeunesse se concentre essentiellement sur les vacances scolaires. Elle est souvent limitée malgré une capacité théorique de 7 jeunes du fait du nombre de places dans le minibus.

Peu de fréquentation les mercredis et samedis plutôt consacrés au montage de projets.

#### **et quelles perspectives envisagez-vous ?**

- Maintien des activités variées en lien avec les objectifs pédagogiques.
- Maintenir les horaires du centre de loisirs et le système de transport.
- Ajuster par période l'effectif déclaré pour répondre à la demande.
- Adapter les permanences et modalités d'inscriptions.
- Pérenniser l'implication de l'équipe d'animation, de leurs actions et de leurs projets.
- Etudier la possibilité de disposer de locaux spécifiques et mieux adapter.
- Ajuster les horaires du centre de loisirs et le système de transport des mercredis aux nouveaux rythmes scolaires.
- Poursuivre l'adaptation des horaires de l'accueil loisirs au vu des besoins spécifiques du public jeune.
- Adapter le local jeune , en faire un lieu repérable .

- Travailler sur les modalités de transport : second minibus ? utilisation transport public ?
- Adapter les permanences et modalités d'inscription.
- Développer les actions jeunesse dans chacune des 6 communes .
- Aller vers l'auto-financement de projet par les jeunes .
- Améliorer les conditions d'accueil du public handicapé.

### **Activité**

En cas d'action antérieure, nombre d'actes (heures enfant) pour l'année qui précède la 1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> contrat enfance : ..... (*renseigné par la Caf*).

	N-1 – année 2014	N	N+1	N+2	N+3
Nombre d'actes	24030	28400	28500	28600	29000
Capacité théorique	30037	35500	35625	35750	36250
Taux d'occupation (*)	80	80%	80%	80%	80%

### **Données financières**

	N-1 <sup>(1)</sup>	N	N+1	N+2	N+3
<b>Charges</b>					
Personnel	132451	161760	166613	169848	173245
Autres charges	55420	58740	59915	61113	62335
Total Charges	187871	220500	226528	230961	235580
<b>Produits</b>					
Participations Familiales	26451	36000	36360	36720	37087
Aide CAF PSO	12015	14200	14250	14300	14500
Aide CAF CEJ	31270	36920	37050	37180	37700
Participations communes membres du SIBTAS	118135	133380	138868	142761	146293
Total Produits	187871	220500	226528	230961	235580
Prix de revient par acte	7,82	7,76	7,95	8,08	8,12

### **- Indicateurs de réussite :**

- Adapter les effectifs déclarés au vu des besoins
- Toucher les enfants de chacune des communes.
- Adapter le système de transport aux besoins.
- Faciliter la procédure d'inscription.
- Aller vers un équilibre de fréquentation fille / garçon.
- La qualité des activités de loisirs, de culture et de découverte proposées.
- Les possibilités offertes aux enfants de devenir acteur et citoyen de leurs propres activités de loisirs.
- Les partenariats mis en œuvre pour mobiliser les forces du territoire et proposer des actions enfance – jeunesse.
- L'implication des familles.

## **Développer et adapter les actions de l'Enfance Périscolaire**

### *Organisation des temps d'activités périscolaires 3-11 ans*

Action antérieure    oui

#### **Type Accueil :**

<b>Nom</b>	Organisation des TAP
<b>Adresse</b>	Les 7 écoles élémentaires et maternelles des territoires
<b>Gestionnaire</b>	Syndicat Intercommunal de Basse Tarentaise et d'Actions Sociales
<b>Structure ou service concerné</b>	

#### **Nature du Projet :**

- Objectifs du projet :

Les 6 communes du SIBTAS ( LA BATHIE, ST PAUL SUR ISERE, ROGNAIX, ESSERTS-BLAY, TOURS-EN-SAVOIE et CEVINS) organisent ensemble le Plan Educatif Territorial (PEDT) du territoire. Elles ont confiées l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) au SIBTAS.

#### L'objectif étant :

- L'accès de tous les enfants à ce nouveau service périscolaire
- Le bien-être de l'enfant dans la pratique d'activités de qualité
- Le respect du rythme de l'enfant selon son âge et ses intérêts (temps d'écoute, temps d'activités, temps de pause)
- Mutualiser les moyens, partager les compétences à l'échelle du territoire
- Limiter une discontinuité entre les différents intervenants auprès des enfants dans une même journée
- Proposer des contrats moins précaires au personnel
- Favoriser le partenariat avec les associations locales et/ou bénévoles
- Permettre aux enseignants de ne pas raccourcir leurs journées de sorties

#### Descriptif du projet (actions / activités prévues, personnel prévu ...) :

Conformément au Plan Educatif Territorial, les TAP sont regroupés sur 3 heures hebdomadaires de 13h30 à 16h30 répartis par école sur les différents jours de la semaine.

Chaque après- midi TAP fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction régionale jeunesse, sports et cohésion sociale.

Les TAP sont gratuits pour les familles afin de permettre l'accès à tous les enfants.

Les TAP fonctionnent sous la responsabilité d'un directeur et d'animateurs employés par le SIBTAS (diplômés ou qualifiés) et des ATSEM des communes.

Le projet pédagogique et la programmation des activités sont établis par le SIBTAS.

Les Conseils d'école et le comité de pilotage TAP permettent l'évaluation du dispositif avec l'ensemble des partenaires.

- Si action antérieure, quelle analyse faites-vous de cette action ?

L'année 2014/2015 a été la première année d'expérimentation du dispositif. Environ 60 % des enfants inscrits ont participé aux TAP et en fin d'année scolaire les maires des 6 communes ont décidé de poursuivre la même organisation des TAP.

### et quelles perspectives envisagez-vous ?

- Trouver la juste place de l'organisation des TAP dans l'organisation globale du SIBTAS
- En faciliter la gestion administrative (inscription...) et logistique
- Fixer les relations du SIBTAS avec les communes (locaux, gestion des ATSEM) et la communauté éducative
- Stabiliser l'équipe d'animateurs et développer leur savoir faire
- Construire le contenu pédagogique en cohérence avec les projets d'école
- Mieux adapter l'activité aux besoins des jeunes enfants et aux besoins du handicap (personnel compétent).
- Travailler les règles de vie ainsi que la transition entre le scolaire et le périscolaire.

### Activité

En cas d'action antérieure, nombre d'actes (heures enfant) pour l'année qui précède la 1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> contrat enfance : ..... (*renseigné par la Caf*).

	N-1 1 trimestre	N	N+1	N+2	N+3
Nombre d'heures d'ouverture par an	168	432	432	432	432
Nb d'heure d'accueil enfants	13908	33000	33000	33000	33000
Capacité théorique	17385	35186 <sup>(2)</sup>	35186	35186	35186

(1) Base effectifs potentiel : 543 enfants

(2) Basé sur 60 % de l'effectif potentiel : effectif inscrits n-1

### Données financières

	N-1 (1)	N	N+1	N+2	N+3
Charges					
Personnel	24863	121052	124684	127177	129721
Autres charges	2565	22230	22452	22677	22904
Total Charges	27428	143282	147136	149854	152624
Produits					
Participations Familiales	0	0	0	0	0
PSO	6950	16500	16500	16500	16500
Participation des communes membres du SIBTAS	20478	126782	130636	133354	136124
(1) Base CA 2014					

### - Indicateurs de réussite :

- Le nombre d'enfants participant aux TAP des différentes écoles
- L'équilibre garçons / filles
- La qualité des activités proposées et leur cohérence avec le projet d'école
- Les possibilités offertes aux enfants de devenir acteur et citoyen de leurs propres activités et des règles de vie
- Les partenariats mis en œuvre avec les associations et les partenaires du territoire
- La poursuite du projet et sa pérennisation

**FICHE PROJET**  
**Développer et adapter les actions de l'Enfance et de la Jeunesse**

*Activités accessoires à l'accueil de loisirs des 3/11 ans et 12 /17 ans : Séjours*

Action antérieure      oui

**Type Accueil :**

<b>Nom</b>	Accueil de loisirs intercommunal de Basse Tarentaise
<b>Adresse</b>	
<b>Gestionnaire</b>	Syndicat Intercommunal de Basse Tarentaise et d'Actions Sociales
<b>Structure ou service concerné</b>	

**Nature du Projet :**

Les objectifs des « séjours » accessoires à l'accueil de loisirs sont les mêmes que pour l'accueil de loisirs 3/17 ans:

• Objectifs du projet pour les 6 – 11 ans

Maintenir les camps sur les séjours été

**Favoriser l'autonomie, la responsabilité et la prise d'initiative chez l'enfant :**

Sensibiliser les enfants sur la santé et l'hygiène, impliquer les jeunes dans la préparation, la gestion et le rangement du matériel (tentes, vaisselle, jeux, cuisine).

**Favoriser l'esprit du groupe et la vie en collectivité :**

Elaborer les planning des tâches et les règles de vie de manière démocratique

• Objectifs du projet pour les 11 – 17 ans

**Favoriser l'autonomie, la responsabilité et la prise d'initiative chez l'adolescent :**

Impliquer les jeunes dans la préparation, la gestion et le rangement du matériel (tentes, vaisselles, jeux, cuisine)

Elaborer avec les jeunes les planning d'activités, les menus et le règlement intérieur.

Investir les jeunes sur la gestion budgétaire du camp.

Sensibiliser les jeunes sur la santé et l'hygiène.

**Favoriser l'accès aux loisirs, au sport et à la culture :**

Mettre en place avec les jeunes un planning d'activités varié et adapté au rythme de chacun.

Favoriser la découverte culturelle et naturelle

**Favoriser l'esprit de groupe et la vie en collectivité :**

Elaborer les programmes d'activités, les menus et le règlement de manière démocratique.

Effectuer un bilan journalier et global avec les jeunes ou chacun pourra s'exprimer librement sur le déroulement du camp.

• Descriptif du projet (actions / activités prévues, personnel prévu ...)

Les séjours accessoires à l'accueil de loisirs pour les 8 - 17 ans se déroulent sur une durée maximale de 5 jours et 4 nuits. Les 6 - 7 ans partent au maximum 2 nuits.

Ils sont encadrés par 2 animateurs pour 12 à 16 enfants maximum. Les nuits se passent sous différentes

formes d'hébergement, parfois sous tente et les repas sont préparés avec les enfants.

- Si action antérieure, **quelle analyse faites-vous de cette action ?**

Pour l'enfance, nous avons parfois un peu de mal à remplir les séjours, les séjours pour les plus jeunes ont été abandonnés.

Les déplacements se faisant en minibus le nombre d'enfants est souvent plafonné à 7.

**et quelles perspectives envisagez-vous ?**

Impliquer davantage les familles et les jeunes sur le choix de la destination et la préparation des séjours  
Etablir une comptabilité analytique des séjours

**Activité :**

En cas d'action antérieure, nombre d'actes (journées enfant) pour l'année qui précède la 1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> contrat temps libres : ..... *(donnée à renseigner)*.

<b>6- 11 ans</b>	N-1	N	N+1	N+2	N+3
Nombre d'actes	320	390	400	400	400

<b>12-17 ans</b>	N-1	N	N+1	N+2	N+3
Nombre d'actes	390	450	480	500	550

**Données financières**

Cette action ne fait pas actuellement l'objet d'une comptabilité analytique, les coûts liés aux séjours et recettes afférentes sont inclus dans l'évaluation annuelle de l'ensemble de l'accueil loisir sans hébergement.

**- Indicateurs de réussite :**

Nombre de séjours, la fréquentation.

L'implication des familles et des jeunes dans le montage du projet, l'organisation du séjour

Une bonne répartition par commune ainsi qu'une bonne homogénéité

Mesurer la capacité des enfants, des jeunes au vivre ensemble

Mesurer l'implication des jeunes à la gestion budgétaire du séjour



**FICHE PROJET**  
**Développer et adapter les actions de la Jeunesse**

*Accompagnement éducatif collégiens - Aide au devoir  
Vers un contrat d'accompagnement à la scolarité*

Action antérieure    □

**Objectifs**

- Contribuer à la réussite scolaire des enfants et jeunes
- Proposer aux jeunes un lieu de ressource pour recevoir de l'aide (lieu calme, adapté, personnel qualifié, suivi ...)
- Organisation d'un réseau de bénévoles autour de cet accompagnement et mutualiser les ressources (animateurs / bénévoles)

**Descriptif de l'action actuelle :**

A la demande des familles, les jeunes qui le souhaitent, peuvent bénéficier de l'aide aux devoirs.

Les séances ont lieu le mardi, mercredi et jeudi au siège du SIBTAS. Elles sont animées par un animateur et des personnes bénévoles.

Le suivi régulier est fait avec les parents qui s'engagent à la bonne continuité et le suivi à la maison.

L'animateur raccompagne les jeunes chez eux à la fin des séances.

**Perspectives**

Le maintien de cette action dans un lieu mieux adapté.

Le maintien de la participation des bénévoles.

Une implication plus grande des familles.

L'évolution vers un contrat local d'accompagnement à la scolarité

**Analyse des coûts**

	N-1	N	N+1	N+2	N+3
	Non défini	2640	2666	2692	2718

**Evaluation** / Indicateurs de réussite :

- Evolution de la fréquentation et de l'assiduité des jeunes.
- Implication des familles, des bénévoles autour de cette action
- Evaluation avec les collèves pour mesurer l'impact de l'aide aux devoirs.
- Etablissement d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité

**FICHE PROJET**  
**Développer et adapter les actions de la Jeunesse**

*Animation de rues*

Action antérieure □

**Objectif:**

Maintenir le contact avec les jeunes du territoire et notamment ceux qui ne participent pas ou plus aux activités proposées par le SIBTAS.

Proposer des temps d'animation informels sur les lieux de vie des jeunes

Répondre aux besoins des jeunes en terme d'accompagnement de projets

Identifier et prévenir les conduites à risques des 16 – 25 ans

Identifier et prévenir les actes d'incivilité

Développer les actions vers les 18-25 ans

**Descriptif**

L'animateur jeunesse passe environ 2 heures par semaine sur le terrain en animation de rue. Il se déplace sur les lieux de vie des jeunes, il propose des temps d'activités informels, rencontre les jeunes, essaye de les amener à se projeter (inscription activité, montage de projet).

Il est en diagnostic permanent et essaye de contribuer par sa présence « au bon comportement » de la jeunesse.

**Bilan**

Cette action répond à un besoin pour la jeunesse d'aujourd'hui.

En 2014, lorsque les activités de l'ALSH 12-17 ans ont été annulées à cause d'un manque d'inscription, l'animateur jeunesse s'est rendu sur le terrain en animation de rue.

**Perspectives**

Formation de l'animateur sur l'écoute, les besoins des jeunes, leur accompagnement.

Toucher un nouveau public et notamment la tranche d'âge 18-25 ans

Développer les partenariats avec les autres acteurs du territoire (MLJ, éducateurs de prévention...)

**Bilan financier**

	N-1	N	N+1	N+2	N+3
Coût estimatif	2160	2180	3000	3030	3040

**Evaluation / Indicateurs de réussite :**

- Nombre de jeunes contactés via les animations de rue
- Répercussion sur le nombre d'inscrits jeunes aux animations déjà existantes ainsi que la naissance de nouveaux projets.
- Repérage de l'animateur jeunesse, bilan des problèmes et des questions rencontrés sur le terrain en direction des décideurs et de la commission jeunesse.
- Construction de partenariats avec certaines structures (Mission locale jeune, Pole Emploi, éducateur de rue, associations locales ...)

## FICHE PROJET

### Développer et adapter les actions de la Jeunesse

#### *Intervention dans les collèges*

Action antérieure    □

#### **Objectif:**

Maintenir le contact avec les jeunes du territoire et notamment ceux qui ne participent pas aux activités organisées proposés par le SIBTAS.

Proposer des temps d'animation informels sur les lieux de vie des jeunes.

Répondre aux besoins des jeunes en terme d'accompagnement de projets.

#### **Descriptif**

L'animateur jeunesse passe environ 2 heures par semaine dans chacun des collèges Pierre Grange et Saint Paul sur Isère sur la pause méridienne.

Il propose des temps d'activités informels, rencontre les jeunes, essaye de les amener à se projeter (inscription activité, montage de projet).

Il est ainsi en contact avec l'équipe éducative des collèges ...ce qui permet un lien autour des autres actions jeunesse (aide au devoir).

#### **Bilan**

Cette action est un bon vecteur de l'information des activités jeunesse et permet le relai avec les autres actions jeunesse : ALSH, l'accompagnement à la scolarité, instance participative .

#### **Perspectives**

Formation de l'animateur sur l'écoute, les besoins des jeunes, leur accompagnement.

#### **Estimatif financier**

	N-1	N	N+1	N+2	N+3
Coût estimatif	2160	2180	3000	3030	3040

#### **Evaluation** / Indicateurs de réussite :

- Nombre de jeunes contactés via les permanences au sein des collèges.
- Répercussion sur le nombre d'inscrits jeunes aux animations déjà existantes ainsi que la naissance de nouveaux projets.
- Repérage de l'animateur jeunesse, bilan des problèmes et questions rencontrés sur le terrain en direction des décideurs, de la commission jeunesse.
- Construction de partenariat avec les établissements scolaires, services jeunesse environnants.

**FICHE PROJET**  
**Développer et adapter les actions de la Jeunesse**

*Organisation d'instances participatives jeunes*

Action antérieure

**Objectif**

Faire vivre les instances participatives de jeunes du territoire, accompagner les élus municipaux et les jeunes des communes dans ces projets.

Créer des relais Jeunes

**Descriptif de l'action**

A l'initiative de deux communes du territoire, des instances participatives se mettent en place dans les communes de Rognaix et d'Esserts Blay.

L'animateur jeunesse accompagne ces actions.

*A Rognaix* : après avoir rencontré et accompagné les élus dans le montage, l'animateur jeunesse intervient directement dans l'animation de l'instance CMJ :

- Des temps de réunion sont prévus entre les jeunes et l'animateur

- Réunion de travail en différentes commissions jeunes tous les mois et une plénière avec les adultes

A la suite, des projets ont été mis en pratique comme le nettoyage des sentiers forestiers de la Commune, la distribution des paniers de Noël aux aînés ruraux, le travail sur la construction d'un espace jeux enfants...

*A Esserts Blay*, l'instance participative est en phase de montage.

**Perspectives**

Accompagner et soutenir ces instances participatives des jeunes à l'échelle des communes pour

- Faire émerger les projets au plus près des besoins des jeunes

- Aider les jeunes à appréhender la réalité concrète de la vie citoyenne, du montage de projets

- Faciliter la rencontre élus / jeunes

-Rencontre avec d'autres instances participatives de jeunes environnantes

- Montage d'une instance participative à l'échelle du territoire du SIBTAS ?

**Estimatif financier**

	N-1	N	N+1	N+2	N+3
	Non réalisé	2160	3000	3750	3750

**Evaluation** : Indicateurs de réussite :

- Le nombre de jeunes impliqués, leur assiduité
- La volonté collective (jeune/animateur/élu) et la reconnaissance des uns et des autres
- Les partenariats construits avec les associations locales et autres partenaires
- L'évolution de l'offre en terme d'animation sur le territoire

## FICHE PROJET

### Action transversale – Pilotage

« *Coordination* »

Action antérieure

#### **Nature du Projet :**

Actuellement le SIBTAS ne dispose d'aucun poste dédié spécifiquement à la coordination ...

Chaque responsable de secteur (petite enfance, enfance et jeunesse) a en charge à la fois l'animation et la coordination de son secteur épaulé par le secrétariat et le pôle administratif de la Communauté de Communes

Toutefois,

- pour permettre une meilleure cohérence du projet,
- accompagner les élus du territoire dans la définition des orientations, dans les choix
- maintenir la dynamique participative créée autour du comité de pilotage,
- porter les actions transversales,

il s'avère nécessaire qu'un professionnel puisse se consacrer sur la moitié de son temps à la coordination du SIBTAS.

#### **Données financières**

	N-1	N(2 mois)	N+1	N+2	N+3
Charge de personnel ½ ETP	Non chiffrée	3 200€	20 000 €	20 600€	21 000€
CEJ	0	2 200 €	13 200 €	13 200€	13 200€

#### **Evaluations**

Indicateurs de réussite :

- La dynamique du comité de pilotage, des commissions de secteurs
- La mise à jour des projets éducatifs et pédagogiques du SIBTAS au vu des orientations du présent contrat et leur appropriation par tous
- Le développement des actions transversales et partenariales

## FICHE PROJET

### Action transversale *Qualification de l'équipe d'encadrement Formation BAFA et BAFD*

Action antérieure

#### Nature de l'action :

Depuis sa création le SIBTAS développe la qualification de ses agents et accueille dans ses effectifs des jeunes en formation (BAFA, BAFD).

#### Objectifs :

Développer les qualifications pédagogiques (BAFA, BAFD) des agents encadrant les différents dispositifs à destination de l'enfance et la jeunesse (poursuite du plan de formation de l'équipe).  
Favoriser l'accès des jeunes du territoire à la formation BAFA et/ou BAFD : permettre aux 18/25 ans du territoire de s'engager dans des formations professionnelles et citoyennes.

#### Modalités :

Accueil de jeunes en formation BAFA et/ou BAFD dans les effectifs d'encadrement.  
Accompagnement des agents permanents dans leur cursus de formation BAFA et/ou BAFD.

#### Activité

	N-1	N	N+1	N+2	N+3
Nombre de stagiaire en formation BAFA	5 (sur 2 périodes)	5	5	5	5
Nombre de stagiaires BAFD		1		1	
Budget estimé	8 000	9 600	8 000	9 600	8 000
Prestation de service CEJ	4 400	5 280	4 400	5 280	4 400
A la charge du SIBTAS	3 600	4 320	3 600	4 320	3 600

## FICHE PROJET

### Action transversale – Pilotage

« Ingénierie »

Action nouvelle

Action antérieure

#### **Nature du Projet :**

Le SIBTAS couvre désormais les 6 communes Basse Tarentaise.

Les élus locaux ont manifesté leur souhait de voir maintenue, voir développée l'activité du SIBTAS.

Les comités de pilotage qui ont précédé le présent contrat ont fait le constat d'un fort accroissement de l'activité (prise en compte des TAP....) et l'émergence de différents besoins (pérennisation et professionnalisation des équipes, nouvelles orientations des activités jeunesse, locaux, transport...)

En ces périodes délicates pour les finances locales, il s'avère nécessaire de mieux mesurer les besoins, d'éclairer les élus et les professionnels quant aux possibilités et enjeux des actions qui peuvent être proposées. Une étude diagnostique permettant un regard extérieur serait à diligenter à l'horizon N+1.

Cette étude pourrait par ailleurs alimenter la réflexion du comité de pilotage quant à un éventuel avenant au présent contrat pour prendre en compte de nouvelles actions (LAEP, accueil jeune...) .

#### **Données financières**

	N-1	N	N+1	N+2	N+3
Frais d'étude sur la durée du contrat	0	0	10 000	10 000	0
Subvention CAF	0	0	5 500	5 500	0
A la charge du SIBTAS	0	0	4 500	4 500	0

## **ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE, DU PILOTAGE DE LA DEMARCHE ENFANCE JEUNESSE POUR LA NOUVELLE PERIODE**

### **LES MODIFICATIONS APPORTEES A L'ORGANISATION ET AUX FONCTIONS**

L'organisation et les fonctions sont à revoir et à ajuster pendant l'année n et l'année N+1 du présent contrat compte tenu du développement de l'activité du SIBTAS et des contraintes rencontrées.

#### **INSTITUTIONS PARTENAIRES**

Pas de changement

#### **COMITE DE PILOTAGE**

Pas de changement

**COORDINATION PETITE ENFANCE** (animation de la démarche petite enfance)

**ANIMATION PETITE ENFANCE** (animation en direct vers les enfants et les familles)

Vu la configuration de l'équipe, la taille du territoire, il me paraît opportun, de prime abord, de dissocier les missions de coordination et d'animation petite enfance. Pour pouvoir développer l'action du RAM, voir mettre en place un LAEP, il sera nécessaire d'accroître le temps de travail de l'animatrice coordonatrice petite enfance.

**COORDINATION ENFANCE-JEUNESSE** (animation de la démarche enfance jeunesse)

Une réorganisation des fonctions, une nouvelle répartition des tâches va être nécessaire afin qu'un mi-temps puisse être dégagé par l'un des professionnels pour porter l'animation de la démarche, coordonner l'action.

**ANIMATION ENFANCE JEUNESSE** (animation en direct vers les enfants, les jeunes et les familles)

L'objectif est de constituer une équipe stable à même d'assurer tout au long de l'année la direction des différents accueils loisirs et périscolaires, l'animation jeunesse, l'animation enfance et famille.